



CTB

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT



RAPPORT DES RESULTATS 2016

PROGRAMME D'AMELIORATION DES
SERVICES D'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL

PASEPAR – SEN1203011



ACRONYMES	4
1 APERÇU DE L'INTERVENTION (MAX. 2 PAGES)	8
1.1 FICHE D'INTERVENTION.....	8
1.2 EXECUTION BUDGETAIRE.....	10
1.3 AUTOEVALUATION DE LA PERFORMANCE	11
1.3.1 <i>Pertinence</i>	11
1.3.2 <i>Efficacité</i>	11
1.3.3 <i>Efficiéce</i>	11
1.3.4 <i>Durabilité potentielle</i>	12
1.4 CONCLUSIONS.....	13
2 MONITORING DES RESULTATS.....	14
2.1 ÉVOLUTION DU CONTEXTE.....	14
2.1.1 <i>Contexte général</i>	14
2.1.2 <i>Contexte institutionnel</i>	15
2.1.3 <i>Contexte de gestion : modalités d'exécution</i>	15
2.1.4 <i>Contexte HARMO</i>	15
2.2 PERFORMANCE DE L'OUTCOME.....	17
2.2.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	17
2.2.2 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	19
2.2.3 <i>Impact potentiel</i>	21
2.3 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 1.....	22
2.3.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	22
2.3.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	23
2.3.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	23
2.4 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 2.....	25
2.4.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	25

2.4.2	<i>État d'avancement des principales activités</i>	26
2.4.3	<i>Analyse des progrès réalisés</i>	26
2.5	PERFORMANCE DE L'OUTPUT 3.....	29
2.5.1	<i>Progrès des indicateurs</i>	29
2.5.2	<i>État d'avancement des principales activités</i>	30
2.5.3	<i>Analyse des progrès réalisés</i>	30
2.6	THEMES TRANSVERSAUX.....	33
2.6.1	<i>Genre</i>	33
2.6.2	<i>Environnement</i>	33
2.7	GESTION DES RISQUES.....	37
3	PILOTAGE ET APPRENTISSAGE	41
3.1	REORIENTATIONS STRATEGIQUES	41
3.2	RECOMMANDATIONS.....	44
3.3	ENSEIGNEMENTS TIRES.....	44
4	ANNEXES	45
4.1	CRITERES DE QUALITE.....	45
4.2	DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DE PILOTAGE ET SUIVI	50
4.3	CADRE LOGIQUE MIS A JOUR.....	51
	CADRE LOGIQUE	51
4.4	APERÇU DES MORE RESULTS	57
4.5	RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) »	58
4.6	RESSOURCES EN TERMES DE COMMUNICATION	63

Acronymes

ABS	Aide Budgétaire Sectorielle
ACF	Action Contre la Faim
AEP(A)	Approvisionnement en Eau Potable (et Assainissement)
AGEX	Agence d'Exécution
ANO	Avis de Non-Objection
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APD	Avant-Projet Détaillé
ARD	Agence Régionale de Développement
ASUFOR	Association d'Usagers de Forage
ATPC	Assainissement Total Porté par les Communautés (= CLTS en anglais)
ATI	Assistant Technique International
ATJ	Assistant Technique Junior
ATN	Assistant Technique National
BAD	Banque Africaine de Développement
BARVAFOR	Projet de Bassin de Rétention et de Valorisation des Forages
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BPF	Brigade des Puits et Forages
BPO	Budget Programme par Objectif
CC-PEPAM	Cellule de Coordination du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
CCCC (4C)	Campagne de Communication pour le Changement de Comportement
CDSMT	Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CHA	Comité d'Hygiène et d'Assainissement
CMO	Convention de Mise en Œuvre
CONGAD	Confédération des ONG d'Appui au Développement
CR	Communauté Rurale
CS	Convention Spécifique
CSE	Conseil Supérieur de l'Eau
CSO	Country Status Overview
CTB	Coopération Technique Belge
CTS	Comité Technique de Suivi
CUI	Cadre Unifié d'Intervention
DA	Direction de l'Assainissement
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement

DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DCEF	Direction de la Coopération Economique et Financière
DDI	Direction de la Dette et de l'Investissement
DEM	Direction de l'Exploitation et de la Maintenance
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DGPPE	Direction de la Gestion de la Planification des Ressources en Eau
DHP	Direction de l'Hygiène Publique
DH	Direction de l'Hydraulique
DPES	Document de Politique Economique et Sociale
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DSP	Délégation de Service Public
DTF	Dossier Technique et Financier
EAA	Eau et Assainissement pour l'Afrique (organisation)
EDS	Enquête Démographie et Santé
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
ETR	End Term Review (Revue Finale)
ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
FED	Fonds Européen de Développement
GIE	Groupement d'Intérêt Economique (structure de droit privée)
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GBS	Gender Budget Scan
GRET	Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
IDA	International Development Association (groupe de la Banque Mondiale)
IEC	Information, Education et Communication
JICA	Japan International Cooperation Agency
JMP	Joint Monitoring Program (programme conjoint OMS/UNICEF)
LODDT	Loi d'Orientation pour le Développement Durable des Territoires
LPS	Lettre de Politique Sectorielle
LuxDev	Lux Développement
MFEEF	Ministère de la femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MTR	Mid Term Review (Revue à mi-parcours)
OFOR	Office des Forages Ruraux
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement

OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONG	Organisation non-gouvernementale
OPS	Opérations
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAREE	Programme d'Appui à la Réalisation d'Etudes et d'Expertise
PASEPAR	Programme d'Amélioration des Services d'Eau Potable et d'Assainissement dans le Bassin Arachidier
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PEPAM-BA	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire – Bassin Arachidier
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PHAST	Participatory Hygiene and Sanitation Transformation
PIB	Produit Intérieur Brut
PLD	Plan Local de Développement
PLHA	Plan local d'Hydraulique et d'Assainissement
PNDL	Programme National de Développement Local
PNES	Partenariat National de l'Eau au Sénégal
PSE	Projet Sectoriel Eau
PSEA	Projet Sectoriel Eau et Assainissement
PSMRE	Plan Stratégique de Mobilisation des Ressources en Eau
PTIP	Programme Triennal d'Investissements Publics
PTF	Partenaire Technique et Financier
PUDC	Programme Unifié de Développement Communautaire
RAC	Revue Annuelle Conjointe (du PEPAM)
RAF	Responsable Administratif et Financier
REGEFOR	Réforme de la Gestion des Forages Ruraux motorisés
REP CTB	Représentation de la CTB au Sénégal
SANPLAT	Sanitation Platform
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SDE	Sénégalaise des Eaux
SNAR	Stratégie Nationale d'Assainissement Rural
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
SNEEG	Stratégie Nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre
SNH	Service National d'Hygiène
SMCL	Structure Mixte de Concertation locale
SONEES	Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal

SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
SPEPA	Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement
SRA	Service Régional de l'Assainissement
STEFI	Suivi Technique et Financier
SSE	Système de Suivi-évaluation
SWAp	Sector Wide Approach
TCM	Toilette à Chasse Manuelle
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UC-PEPAM	Unité de Coordination du PEPAM
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UGP	Unité de Gestion de Projet
UNICEF	United Nations Children's Fund
USAID	United State Agency for International Development
VIP	Ventilated Improved Pit (latrine à fosse ventilée)
WSP	Programme Eau et Assainissement (administré par la Banque Mondiale)

1 Aperçu de l'intervention

1.1 Fiche d'intervention

Intitulé de l'intervention	PASEPAR
Code de l'intervention	SEN1203011
Localisation	Sénégal : bassin arachidier + département de Linguère
Budget total	Budget total : 8.850.000 € • 2.000.000 € de coopération déléguée du GD de Luxembourg • 6.500.000 € du Royaume de Belgique (initialement 9,5 M € mais depuis juin 2016 restriction budgétaire décidée par le Ministre de la Coopération belge de 3.000.000 €) • 350.000 € de la République du Sénégal
Institution partenaire	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (à travers la cellule de coordination du PEPAM)
Date de début de la Convention spécifique	25 Novembre 2014
Date de démarrage de l'intervention/ Comité de pilotage d'ouverture	01 Janvier 2015
Date prévue de fin d'exécution	30 Novembre 2019
Date de fin de la Convention spécifique	24 Novembre 2020
Groupes cibles	Populations rurales du bassin arachidier, Administration centrale et déconcentrée
Impacts	• Participer à l'atteinte d'objectifs sectoriels en 2020 (eau potable) et 2025 (assainissement) en matière d'accès aux services d'eau et d'assainissement en milieu rural ; • Diminuer l'incidence des maladies directement liées à un accès insuffisant à l'eau potable et à l'assainissement et à des conditions d'hygiène insuffisantes ; • Réduire la pauvreté et augmenter le bien-être économique et social des populations rurales, notamment en matière de services publics de base ; • Réduire les inégalités entre les hommes et les femmes et améliorer l'accès à l'assainissement et à l'eau potable des groupes vulnérables.

Outcome	Les services d'eau potable et d'assainissement des populations rurales de la zone d'intervention sont améliorés quantitativement et qualitativement, de manière durable et dans le respect d'une approche intégrée en matière de gestion des ressources en eau
Outputs	Résultat 1 : Eau potable Les populations rurales des six régions de la zone d'intervention ont accès de manière durable à un service public d'eau potable répondant aux normes de qualité en vigueur au Sénégal (20 000 personnes bénéficient du service via des réseaux neufs et 30 000 via une amélioration de la qualité de l'eau).
	Résultat 2 : Hygiène et assainissement Les populations rurales des six régions de la zone d'intervention ont accès de manière durable à un assainissement amélioré et les pratiques en matière d'hygiène sont améliorées (40 000 personnes bénéficient d'un dispositif d'assainissement amélioré).
	Résultat 3 : Gestion Intégrée des Ressources en Eau Les ressources en eau sont mieux connues et gérées de manière rationnelle, dans le respect des intérêts des différents groupes d'utilisateurs.
Année couverte par le rapport	2016

1.2 Exécution budgétaire

	Budget	Dépenses		Solde	Taux de déboursement à la fin de l'année 2016
		Années précédentes	Année couverte par le rapport		
		2014 - 2015	2016		
Eau Potable	2 798 352 €	268 031 €	401 561 €	2 128 758 €	24%
Assainissement	1 864 534 €	53 331 €	186 042 €	1 625 160 €	13%
GIRE	1 267 120 €	73 102 €	154 970 €	1 039 040 €	18%
Réserves	85 810 €	0		85 810 €	0%
Moyens Généraux	2 319 046 €	492 605 €	425 516 €	1 399 117 €	40%
Frais de gestion coopération déléguée	165 138 €	55.000 € (1)	55.000 € (1)	55.138 €	66 %
TOTAL	8 500 000 €	887 069 €	1 168 091€	6 277 887 €	25%
Contrepartie sénégalaise	350 000 €	Budget : 304.898 € Dépensé : 160.071 €	Budget : 457.347 € Dépensé : 129.582 €	Prévision pour 2017 : 705.839 €	83 %

(1) : Estimation (car montant forfaitaire sur travaux de Linguère)

1.3 Autoévaluation de la performance

1.3.1 Pertinence

	Performance
Pertinence	A

Les activités restent tout à fait pertinentes par rapport aux besoins des populations cibles.

La logique d'intervention reste claire, les différents intervenants du programme sont clairement identifiés et les objectifs du projet sont réalistes et réalisables.

La mise en œuvre des activités se fait à travers les directions du Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement (MHA) qui agissent comme des agences d'exécution appuyées et renforcées dans certains cas par le projet via une assistance technique (internationale et nationale, perlée ou continue suivant les cas).

1.3.2 Efficacité

	Performance
Efficacité	C

Après deux années de mise en œuvre du projet, l'outcome est toujours réalisable. La cohérence entre les activités, les outputs et l'outcome reste forte même si certaines activités ont dû être supprimées ou réduites pour correspondre aux exigences de la restriction budgétaire (- 3 millions d'euros).

La réduction de l'ensemble des activités dans les 3 résultats du projet (eau potable, assainissement et Gire) ainsi que la suppression de certaines activités impactent directement l'outcome.

1.3.3 Efficience

	Performance
Efficience	C

Si le programme n'a pas connu de problème opérationnel important au démarrage avec une disponibilité immédiate des financements et une anticipation des études de faisabilité en mobilisant les financements du PAREE, l'année 2016 a, par contre, été marquée par deux faits importants :

- la démission puis le départ de l'ATI co-responsable du projet à la fin du mois de mars et l'arrivée d'un nouveau co-responsable au mois de juin ;
- la communication au partenaire sénégalais, au mois de mai 2016, d'une réduction de la contribution belge d'un montant de 3 millions d'euros.

Cette importante réduction budgétaire, annoncée après 18 mois d'exécution, a obligé le projet à revoir et à adapter les activités prévues en fonction du nouveau budget, et donc à opérer des choix pour toutes les activités de chaque résultat (réduction de l'activité et/ou suppression). Le projet a tenté de conserver dans la mesure du possible les activités les plus importantes pour l'atteinte de l'outcome.

L'efficience du projet a aussi été affectée par un manque de réactivité de certaines agences d'exécution et par certaines difficultés de la mobilisation des fonds de la contrepartie (Etat du Sénégal) qui ont retardé le démarrage de certains travaux (AEP Linguère).

La mise en œuvre du résultat "Assainissement" et son activité liée à la construction de latrines individuelles se font à travers un appel à des projets innovants et des conventions de subsides signées avec des ONG spécialisées. Cette procédure, intégrant également la nouvelle stratégie nationale d'assainissement en milieu rural, a pris plus de temps que prévu pour être finalisée avec les ONG. La signature des conventions de subsides a été faite au mois d'octobre. Ce retard n'est pas encore critique mais nécessitera une attention particulière du respect du planning des ONG jusqu'à la fin du projet.

Dans sa deuxième année d'exécution, le programme a pu produire un certain nombre d'outputs, notamment la réhabilitation d'un forage, la réalisation de quatre (04) nouveaux forages ainsi que le renouvellement de l'équipement électromécanique de 08 forages afin d'optimiser leur fonctionnement.

Tous les dossiers d'appel d'offre pour la partie « eau potable » ont été finalisés et concernant les marchés publiés, certains sont en voie d'attribution. La feuille de route du volet GIRE a été approuvée et les différentes activités ont commencé, les marchés publics pour les différentes études ont été lancés et certains marchés ont été attribués.

1.3.4 Durabilité potentielle

	Performance
Durabilité potentielle	A

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), à travers la cellule de coordination du PEPAM (CC-PEPAM), est très impliqué dans la mise en œuvre du programme et le programme est mis en place par les différentes directions du MHA et offices ou agences (OFOR) qui ont le rôle d'agences d'exécution des différents volets.

Vu que l'intervention est bien intégrée aux différentes directions, elle contribue directement au renforcement des capacités de ces dernières, en autres, par la mise à disposition d'expertises internationales (perlée et continue).

Le nouveau système de gestion des adductions en eau potable (AEP) est une délégation du service d'eau potable à des opérateurs privés. Des structures de gestion transitoires ont été mises en place pour les nouveaux réseaux d'AEP construits avec l'appui du projet dans l'attente de la reprise de ces réseaux par les délégataires désignés.

La durabilité des infrastructures d'assainissement à construire doit être assurée par la part importante de l'Information, de l'Education et de la Communication (IEC) des plans de communication de la nouvelle stratégie nationale qui replace le bénéficiaire au cœur de l'amélioration de son assainissement et qui prévoit à cette fin un subside limité. L'implication du secteur privé local dans le marketing de l'assainissement facilitera certainement la durabilité d'accès à des ouvrages normalisés de qualité.

L'assistance technique continue au sein de la Direction de la Gestion de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) et perlée au sein de la Direction de l'Assainissement (DA) sont également des facteurs de durabilité dans la mesure où des outils techniques et de gestion sont développés et implémentés dans ces structures.

1.4 Conclusions

Le PASEPAR est un programme dont la pertinence reste forte même si la réduction budgétaire a affecté fortement l'ensemble des résultats.

- L'ensemble des résultats prévus a été maintenu mais l'importance des outputs sera réduite ;
- L'ancrage de l'intervention au niveau de la CC-PEPAM permet d'avoir une harmonisation et une coordination efficace avec les autres PTFs du secteur et en particulier les programmes du Grand-Duché du Luxembourg et de l'Union européenne ;
- Le résultat "eau potable", constitué principalement (en terme budgétaire) par la construction de 5 nouveaux réseaux d'eau potable dans le département de Linguère, devrait être atteint pour fin de l'année 2017 ;
- L'appel à projet innovant pour des ONGs a débouché sur la signature de 3 conventions de subsides (au lieu des 4 prévues initialement). Le démarrage des activités des ONG a eu lieu dans le quatrième trimestre 2016 et devrait se terminer fin mai 2019 au plus tard ;
- La DGPRE a précisé les activités qu'elle allait mettre en œuvre pour développer le résultat lié à la GIRE ;
- La mise en œuvre par les agences d'exécution (AGEX) assure une appropriation adéquate du projet par les institutions responsables ;
- Les difficultés de mise à disposition de la contrepartie financière nationale a retardé le démarrage des travaux de Linguère.



2 Monitoring des résultats

2.1 Évolution du contexte

2.1.1 Contexte général

L'année 2016 est marquée par un environnement favorable à l'exécution correcte du projet avec une avancée significative sur les domaines suivants :

- L'élaboration du Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2016 - 2018 du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA).
- L'élaboration de la nouvelle Lettre de Politique sectorielle (LPS) qui permettra de prendre en compte les principales réformes portant notamment sur les Finances publiques dans l'espace de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), les orientations sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) et un phasage cohérent avec les programmes en cours.
- Le développement de deux plateformes logicielles initiées par la Cellule de Coordination du PEPAM : (i) le *SENWSIS* pour la planification / programmation et le suivi évaluation des projets et programmes et (ii) *EprocurManager* pour le suivi des passations des marchés.
- La validation du plan d'actions de la stratégie nationale de l'assainissement rural (SNAR) d'abord techniquement le 19 avril 2016 et politiquement lors de la revue annuelle le 19 mai 2016 en présence du conseiller technique en assainissement du Ministère représentant le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement.
- La finalisation de la première phase de l'étude sur la tarification de service d'eau potable en milieu rural qui a permis de mieux connaître la demande et la capacité à payer des populations. Le défi pour 2017 demeure le lancement de la seconde phase de conception de la structure tarifaire et du mode de suivi du prix de l'eau dans le cadre du Projet sectoriel eau et assainissement (PSEA) financé par la Banque africaine de Développement (BAD).
- La bonne évolution du programme de mise en place des huit délégations de service publique (DSP). Les premiers résultats obtenus sont encourageants malgré les procédures de contractualisation relativement longues car basées sur des appels d'offres internationaux en deux étapes, précédés d'une phase de pré-qualification. L'année 2017 devra connaître la mise en délégation de Thiès/Diourbel, Kafrine / Kaolack, Tambacounda / Kédougou, Fatick, Saint Louis/Matam et Louga. La zone de Ziguinchor / Kolda / Sédhiou devra passer en délégation de service public en 2018.
- Dans les zones mises en délégation de service public, les ASUFORS n'auront plus qu'un rôle de représentativité des populations. Pour les zones non encore mises en DSP, des comités de pilotage sont mis en place pour la gestion transitoire des ouvrages en relation avec les autorités locales.
- L'engagement du MHA à mieux prendre en compte le genre au niveau sectoriel avec des actions phares :
 - la mise en place d'une nouvelle Cellule Genre, appelée à veiller à l'intégration de la dimension genre dans toutes les activités des différentes structures du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement, notamment à travers sa prise en compte dans les politiques, programmes, projets de développement et les budgets y afférents ;
 - la réalisation de l'audit technique genre du MHA, destiné à apprécier le niveau d'intégration des questions de genre dans ses structures et ses interventions. Cet

- audit a questionné le degré de prise en compte de la situation et des besoins différenciés des hommes et des femmes ;
- la formulation, sur la base des constats de l'audit genre, d'un premier plan d'institutionnalisation du genre dans le secteur de l'hydraulique pour la période 2017 - 2021.

2.1.2 Contexte institutionnel

L'intervention est ancrée au niveau du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), le partenaire du programme étant la Cellule de Coordination du PEPAM (CC-PEPAM).

L'ancrage reste tout à fait pertinent d'autant plus que le programme est mis en œuvre par les différentes agences d'exécution (Agex) qui sont les diverses directions ou offices du ministère (Direction de l'Hydraulique, DH ; Direction de l'Assainissement, DA ; Office des Forages Ruraux, OFOR ; Direction de la Gestion et la Planification des Ressources en Eau, DGPRE) et que la CC-PEPAM possède une grande expérience de travail avec ces dernières.

2.1.3 Contexte de gestion : modalités d'exécution

Le programme est mis en œuvre sous deux modalités d'exécution : la cogestion et la régie.

La direction de projet a demandé la modification du statut d'exécution de certaines activités du programme lors de la dernière SMCL (de régie à cogestion) afin de faciliter la mutualisation des fonds pour la conduite d'une activité commune avec un programme du Luxdev (SEN 030).

La conduite des marchés n'a pour l'instant pas connu de réelle difficulté en termes de délai de procédure bien qu'à plusieurs reprises il a été nécessaire de répondre à des recours de concurrents.

A noter que le programme aurait gagné en efficacité si l'activité du résultat B (assainissement) intitulée « appel à projet » avait été menée en régie. En effet, cette activité suit une procédure définie par la CTB (octroi de subsides à des ONG) mais du fait qu'elle soit exécutée en cogestion il faut également faire valider les différentes étapes de la procédure par le système national qui n'a pas de procédure à cet effet et donc se fie à la procédure belge. Il en résulte un double niveau de validation des différentes étapes de sélection ce qui a retardé le processus.

2.1.4 Contexte HARMO

Le programme s'efforce de mettre en application le principe d'harmonisation avec les autres acteurs de développement. Le fait que le partenaire national, la CC-PEPAM, soit aussi responsable de l'exécution des différents autres programmes est une opportunité pour construire des synergies pertinentes avec les autres interventions. Les différentes synergies, harmonisations mises en place sont les suivantes :

- Délégation d'un financement de la coopération luxembourgeoise pour la réalisation de 5 AEP dans le département de Linguère. A ce niveau le PASEPAR se charge de la réalisation des infrastructures et le programme du Luxdev (SEN 030) se charge de l'accompagnement social des infrastructures (mise en place des structures de gestion et d'exploitation) ;
- Harmonisation des procédures d'appel à projet avec l'Union européenne : le contenu technique des lignes directrices a été longuement discuté entre les différentes interventions pour aboutir à un document quasiment identique (hormis les zones d'intervention et les financements alloués) ;

- Synergie avec le programme du Luxdev (SEN 030) pour un appui à la direction de l'assainissement (DA) dans la construction d'infrastructures régionales : partage de financement pour mobiliser un consultant en charge de l'élaboration du dossier d'appel d'offres (DAO) et le suivi des travaux, application d'un modèle unique d'infrastructure (conçue dans le cadre du programme de l'Union européenne) pour toutes les régions ;
- Harmonisation et coordination des interventions en GIRE auprès de la DGPRE entre les différentes interventions (principalement l'Union européenne, le Luxdev et la Banque africaine de développement).

2.2 Performance de l'outcome



2.2.1 Progrès des indicateurs

Outcome : Les services d'eau potable et d'assainissement des populations rurales de la zone d'intervention sont améliorés quantitativement et qualitativement, de manière durable et dans le respect d'une approche intégrée en matière de gestion des ressources en eau							
Indicateurs		Valeur de la Baseline = valeur année 2015	Valeur cible année 2016	Valeur mesurée 2016	Cible année 2017	Cible année 2018	Cible finale 2019
OS 01	% d'accès à l'eau potable dans les régions touchées par le PASEPAR	85 %	86 %	92 %	87 %	88 %	90 %
OS 02	% de l'eau distribuée répondant aux normes de potabilité dans les 5 régions du bassin arachidier	69 %	71 %	Valeur à fournir par CC PEPAM (non disponible lors de la rédaction du rapport)	73 %	76 %	79 %
OS 03	% d'accès à l'assainissement rural dans les 4 régions touchées par le PASEPAR	46 %	49 %	Valeur à fournir par CC PEPAM (non disponible lors de la rédaction du rapport)	53 %	56 %	60 %

OS 04	Ratio du montant de la redevance collectée par la SDE pour le compte de la DGPPE et reversée à la DGPPE						
OS 04 01	Montant de la redevance collectée par la SDE (au niveau national)	118 156 130 CFA					
OS 04 02	Montant reversé à la DGPPE	42.591.467 CFA		39 000 000 CFA			

Les valeurs cibles annuelles des OS01 et OS02 n'ont pas été définies lors de l'étude baseline, mais ont été estimées par le projet

Pour les valeurs atteintes en 2016, seule la valeur de l'OS1 est disponible et est de 92 %, dépassant largement la valeur cible de 2016 et même la valeur cible prévue à la fin du projet. Cela s'explique par des réalisations (forage, réseaux) du programme PUDC du PNUD en zone rurale. Pour les valeurs de l'OS2 et OS3 les données ne sont pas disponibles à la rédaction de ce rapport car ces données doivent provenir du rapport annuel de la CC PEPAM et du rapport EDS 2016 produit par l'ANSD, or ces rapports ne sont pas encore publiés. La publication de ces rapports est attendue à la fin du premier semestre 2016.

2.2.2 Analyse des progrès réalisés

En 2016, le niveau d'exécution n'a pas été satisfaisant par rapport à la planification annuelle de l'année 2016.

Pour le résultat 1 « eau potable » :

- Des retards importants ont été observés dans la signature du contrat des travaux pour les 5 AEP de Linguère. En effet, la signature du contrat a été retardée à cause de l'absence de l'attestation d'existence de crédit pour le paiement de 17% du marché correspondant au montant à financer par la contrepartie nationale. L'attestation d'existence des crédits a été délivrée le 01 septembre par le Ministère des Finances. Aussi l'enregistrement du contrat a pris plusieurs semaines. Les travaux ont pu commencer le 01 novembre. Le rythme d'avancement des travaux est jugé satisfaisant à ce jour. Les travaux devraient être terminés pour la fin de l'année 2017. Cette activité n'a pas été concernée par la réduction budgétaire imposée par la Belgique car les fonds utilisés proviennent du gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg.
- Pour les activités liées au fond de soutien, le renouvellement de 8 équipements d'exhaure dans les régions de Kaolack et de Kaffrine a été finalisé en 2016. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée, des travaux pilotes d'un mini-transfert à Koumbal ont été entrepris pour améliorer la qualité physico-chimique (forage dans un aquifère intermédiaire de bonne qualité, pompage et transfert vers un château d'eau existant) et un marché pour la fourniture et l'installation de chlorateurs a été finalisé pour améliorer la qualité bactériologique de l'eau distribuée.
- La réduction budgétaire impacte fortement ce résultat (à l'exception des 5 nouvelles AEP de Linguère). C'est ainsi que la fourniture et l'installation d'une installation d'osmose inverse, destinée à l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau distribuée, ne font plus partie du projet. De même, le nombre d'installation de chloration a diminué de 75%.
- La réduction budgétaire a entraîné aussi la suppression du volet lié à la mise en place d'un suivi technique et financier (STEFI) des ASUFOR. Cela impacte directement la qualité de service offerte par les exploitants et n'apporte aucune amélioration à la réalisation de l'outcome.

Pour le résultat 2 « assainissement » :

- Le processus de contractualisation de la construction des latrines individuelles avec des ONGs à travers des conventions de subsides s'est avéré plus long et complexe que prévu. Initialement 4 ONGs avaient été sélectionnées (suite à un appel à propositions) pour implémenter sur le terrain la construction des latrines. Deux faits ont retardé la signature des conventions :
 - Alors que les conventions de subside étaient pratiquement finalisées, le projet a dû reprendre les négociations avec les 4 ONGs pour s'adapter à la réduction budgétaire (moins de latrines à construire, durée limitée, ...). Trois ONGs (World Vision, Eau Vive-Gret, et Plan International) ont accepté les nouvelles contraintes alors que l'ONG ACF a fait savoir l'impossibilité pour elle de mettre en œuvre l'action prévue avec les nouvelles modalités.

Les travaux dans la zone couverte par cette ONG (région de Thiès) seront finalement mis en œuvre en régie par la Direction de l'assainissement (DA) en s'appuyant sur les résultats de la sensibilisation effectuée dans cette région par l'ONG EAA dans le cadre de la mise en œuvre du projet SEN 030 de la coopération luxembourgeoise

- La négociation avec les ONGs, suite à la réduction budgétaire, a été l'occasion aussi d'introduire la nouvelle stratégie nationale d'assainissement rural (SNAR) avec l'approche du marketing de l'assainissement dans les propositions des 3 ONGs retenues. Cette nouvelle approche étant encore peu connue par les acteurs, un travail important (à travers des réunions et des ateliers) a été nécessaire. Finalement les 3 conventions de subside ont été signées au mois de septembre et les ONGs ont commencé leurs activités au mois d'octobre. Pour la région de Thiès, les modalités de mise en œuvre avec la DA n'ont pas encore été finalisées et les travaux n'ont pas encore commencé.
- Les activités de soutien et de renforcement des capacités de la DA par la mise à disposition d'une assistance technique perlée ont continué en 2016 et ont permis l'élaboration de plusieurs documents de référence. L'AT perlée continuera à accompagner la DA dans le suivi et l'évaluation (et dans la capitalisation) des différentes activités des ONGs.
- Le niveau de l'outcome à atteindre est impacté à cause de la réduction budgétaire, et une grande attention est à apporter au respect du planning des différentes ONGs car vu le retard enregistré dans la signature des conventions de subside, le délai de mise en œuvre des différentes activités est relativement court (30 mois).

Pour le résultat 3 « GIRE » :

- L'année 2016 a vu l'élaboration par la DGPRES, avec l'appui de l'ATI GIRE, d'une feuille de route et d'un plan opérationnel avec des activités précises couvrant le reste de la durée du projet.
- L'impact de la réduction budgétaire a été moins important pour ce résultat car cela a pu être pris en compte lors de l'élaboration de la feuille de route. Une étude importante avec un budget conséquent (étude des nappes intermédiaires dans le bassin arachidier) d'un montant de 200.000 € a été introduite et acceptée pour financement par le fonds d'études et d'expertises (PAREE). L'économie faite permet de financer une étude particulièrement intéressante et innovante de recherche action de la GIRE locale (dans la région de Thiès). Cette étude de recherche action a été l'occasion pour le projet de demander et d'obtenir la mise à disposition d'une assistante junior pour une période de maximum 2 ans. Elle prendra ses fonctions en mai 2017.
- Pour faciliter la mise en œuvre des activités par la DGPRES, une convention de subside a été élaborée mais ne sera signée qu'en 2017.

Suite à la réduction budgétaire de la contribution belge au PASEPAR, le projet a procédé à la réactualisation de l'étude baseline et des valeurs cibles ainsi que la proposition d'une feuille de route pour la reprise des activités de suivi-évaluation prévue initialement dans une tranche conditionnelle du contrat entre le projet et le consultant en charge de la baseline.

2.2.3 Impact potentiel

La relation entre l'outcome et l'impact reste tout à fait directe et l'atteinte de l'outcome contribuera forcément à l'impact.

Mais avec la suppression et la réduction du volume de certaines activités, la probabilité d'atteinte de l'outcome n'est plus aussi forte. L'articulation outputs / outcome reste pertinente et cohérente, la production des outputs a déjà démarré et il est probable que le programme puisse fournir l'ensemble des outputs dans la durée impartie au démarrage.

Indicateurs (source baseline)	Valeur 2015 (baseline)	Valeur cible 2016	Valeur mesurée 2016	Valeur cible 2017	Valeur cible 2018	Valeur cible 2019
% national d'accès à l'eau potable	69.9%	72 %	Valeur non disponible à l'UC PEPAM au 01/03/2016	75 %	78 %	80%
% national d'accès à l'assainissement amélioré en milieu rural	32.3%	37 %	Valeur non disponible à l'UC PEPAM au 01/03/2016	43 %	49 %	55 %

En termes de progrès des indicateurs aucune mesure n'a pu être faite en 2016. Cette situation découle de deux raisons :

- Un retard dans le démarrage des activités du volet assainissement ;
- La non-disponibilité des données de l'enquête EDS (enquête démographique et de santé en continu). L'EDS Continue a été mise en œuvre en 2012 pour répondre aux besoins permanents en données pour planifier, suivre et évaluer les programmes de santé et de population. L'Enquête Continue permettra le renforcement des capacités des institutions du Sénégal dans le domaine de la collecte et de l'utilisation de ces données ce qui permettra une amélioration de la qualité des données et une réduction des besoins en assistance technique.

2.3 Performance de l'output 1



2.3.1 Progrès des indicateurs

Code	Indicateurs	Valeur de la <i>Baseline</i>	Valeur cible année 2016	Valeur mesurée année 2016	Valeur cible année 2017	Valeur cible année 2018	Valeur cible finale année 2019
AEP-R01	Nombre de personnes qui bénéficient d'un accès à l'eau potable dans le département de Linguère via la construction de nouvelles AEP	0	0	0	20 000	20 000	20 000
AEP-R02	Nombre de personnes qui voient la qualité de leur eau de boisson améliorée. Deux sous-indicateurs sont associés : - AEP-R02-1 : qualité bactériologique	0	0	0	120.000	120.000	120 000
	- AEP R 02 2 qualité physico-chimique	0	0	0	8.000	8.000	8.000

La restriction budgétaire imposée a conduit le projet à faire des choix dans les activités de l'output 1, en conservant la réalisation intégrale des 5 réseaux d'AEP et en diminuant fortement les activités liées à l'amélioration de la qualité de l'eau tant d'un point de vue bactériologique que physico-chimique.

L'amélioration de la qualité de service de la distribution d'eau recherchée par la mise en place d'un suivi technique et financier des ASUFOR (STEFI), n'aura pas lieu puisque cette activité a été abandonnée (restriction budgétaire).

2.3.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1 Nombre de nouveaux réseaux AEP construits (département de Linguère)		X		
2 Nombre d'AEP bénéficiaires du fonds de soutien				X
4 Nombre et caractéristiques des transferts d'eau à moyenne distance réalisés		X		
5 Nombre de systèmes (réseaux AEP) ayant bénéficié de l'installation d'une pompe doseuse de chlore pour améliorer la qualité de l'eau		X		
6 Avancement de la mise en œuvre du plan de communication de l'OFOR			X	

2.3.3 Analyse des progrès réalisés

Le volet eau potable est composé de quatre groupes d'activités :

- Groupe d'activités 1 : la réalisation de 5 AEP (adduction en eau potable) dans le département de Linguère ;
- Groupe d'activités 2 : la mise en place d'un fonds de soutien pour l'investissement dans les AEP de la zone centre ;
- Groupe d'activités 3 : la réalisation d'investissements pour améliorer la qualité de l'eau dans le bassin arachidier (activités 3 à 5) ;
- Groupe d'activités 4 : l'appui à l'OFOR pour la conduite de la réforme dans le bassin arachidier (activités 6 à 7, communication et suivi technique et financier de la distribution d'eau potable).

2.3.3.1 Groupe d'activités 1 : réalisation de 5 AEP à Linguère

- En 2016, le contrat de 4 nouveaux forages et d'une réhabilitation a été exécuté à 100% ;
- Le contrat de génie civil pour la construction des châteaux d'eau et des réseaux de distribution est dans sa phase d'exécution avec un retard au démarrage des activités sur le terrain par rapport à la planification de 2016 à cause des difficultés liées à la mobilisation des ressources de la contrepartie ;
- Cependant l'ensemble des travaux pour les 5 sites devrait être terminé dans le courant 2017.

2.3.3.2 Groupe d'activités 2 : fonds de soutien

La mise en œuvre des activités prévues à travers le fonds de soutien pour l'investissement au niveau des ASUFOR a commencé en 2016 après le dépôt du rapport de l'étude préparatoire. Il est important de souligner que les ressources

disponibles du fonds de soutien sont passées de 671.382 euros à seulement 200.000 euros (soit une réduction de 70 %). Les investissements maintenus et en cours de réalisation sont :

- Fourniture et placement de 200 compteurs principaux à la sortie des châteaux d'eau. Dans le cadre de la délégation de service publique (DSP) et de l'installation des opérateurs privés, il s'agit de s'assurer que le compteur de distribution en gros (responsabilité des opérateurs privés) est opérationnel. Ce marché des 200 compteurs n'a jamais connu un début de réalisation. De nombreuses réunions avec l'OFOR et l'entreprise n'y ont rien changé. Le prix remis par l'entreprise est très probablement trop bas par rapport à la nature des travaux à réaliser. Le projet a demandé à l'OFOR de procéder à la résiliation du contrat aux torts exclusifs de l'entreprise, mais pour l'instant aucune suite dans ce sens n'a été donnée par l'OFOR.
- Achat et installation de matériel d'exhaure dans 8 AEP : dans le cadre du PEPAM-BA (ancien projet du PIC précédent) un marché de matériel d'exhaure n'a pas pu être conduit jusqu'au bout à cause de la défaillance du fournisseur et 8 AEP étaient dans une situation transitoire avec des équipements anciens installés par l'ancienne DEM faute de mieux. En 2016, 8 équipements neufs (groupe motopompe + générateur électrique) ont été installés au niveau de 8 AEP retenues.

2.3.3.3 Groupe d'activités 3 : investissement pour la qualité de l'eau

Ces investissements ont été structurés en trois activités principales avant la coupe budgétaire :

- La fourniture et l'installation d'unités d'osmose inverse ;
- La réalisation de 2 mini transferts pour améliorer la qualité physico-chimique de l'eau distribuée ;
- L'installation de 40 chlorateurs pour l'amélioration bactériologique de l'eau distribuée.

Après cette coupe budgétaire l'installation d'unités d'osmose inverse a été supprimée, un seul mini-transfert est maintenu sur les deux prévus, et 11 chlorateurs seront installés au lieu des 40 initialement prévus.

Pour ces différents investissements, les études de faisabilité technique et socio-économique ont été terminées et validées (avant la coupe budgétaire). En 2016, les marchés de différents travaux maintenus ont été lancés.

2.3.3.4 Groupe d'activités 4 : appui à l'OFOR pour la conduite de la réforme

Cette activité devait s'appuyer principalement sur le plan de communication de l'OFOR portant sur la mise en place de la réforme de l'hydraulique rurale. Le PASEPAR finance une partie des activités identifiées dans le plan de communication et facilite la tenue de comités régionaux et locaux de développement qui permette de communiquer les principes de la réforme au niveau des autorités et des acteurs locaux.

2.4 Performance de l'output 2

2.4.1 Progrès des indicateurs

Output 2 : Les populations rurales des six régions de la zone d'intervention ont accès de manière durable à un assainissement amélioré et les pratiques en matière d'hygiène sont améliorées (40 000 personnes voient leur dispositif d'assainissement amélioré).							
Code	Indicateurs	Valeur de la Baseline 2015	Valeur cible année 2016	Valeur mesurée année 2016	Valeur cible année 2017	Valeur cible année 2018	Valeur Cible finale année 2019
H&A-R01	Impact des campagnes de communication de masse et de proximité (indicateur composite) sur les 4 régions						
H&A-R01-1	% ménages avec point de lavage des mains + eau disponible (5 régions)	10%	13%	Valeur mesurée par EDS	15 %	18 %	20%
H&A-R01-2	% de ménages avec point de lavage des mains + savon	6%	8 %	Valeur mesurée par EDS	11 %	14 %	17%
H&A-R01-3	% de ménages utilisant des latrines améliorées	46%	49 %	Valeur mesurée par EDS	53 %	56 %	60%
H&A-R01-4	% de ménages utilisant latrines traditionnelles	22%	20 %	Valeur mesurée par EDS	18 %	16 %	15%
H&A-R01-5	% de ménages pratiquant la défécation à l'air libre	32%	32 %	Valeur mesurée par EDS	29 %	27 %	25%
H&A-R02	Amélioration de l'accès à un assainissement amélioré						
H&A-R02-1	Nombre de ménages bénéficiaires d'une latrine subventionnée	0	630	0	630	2060	4600
H&A-R02-2	Nombre de personnes ayant pratiqué l'auto-construction de latrine améliorée	0		Ces valeurs seront déterminées dans la baseline des ONG en cours de réalisation			
H&A-R02-3	Nombre de personnes ayant pratiqué l'auto-construction de latrine traditionnelle (influence des activités IEC menées par les ONG à un niveau local)	0					

2.4.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ¹	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1 Conception et mise en œuvre d'une campagne 4C			X	
2 Renforcement des capacités des acteurs locaux de l'hygiène et de l'assainissement et notamment des services techniques déconcentrés			X	
3 Mise en œuvre de l'appel à projets			x	

2.4.3 Analyse des progrès réalisés

La baseline utilise des indicateurs dont les valeurs sont fixées chaque année par l'enquête Démographique et de Santé Continue (EDS Continue) qui a été mise en œuvre en 2012 pour répondre aux besoins permanents en données pour planifier, suivre et évaluer les programmes liés à la santé et aux populations.

L'EDS continue est mise en œuvre par l'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (ANSD) et permet le renforcement des capacités des institutions du Sénégal dans le domaine de la collecte et de l'utilisation de ces données, ce qui doit permettre une amélioration de la qualité des données.

La disponibilité des chiffres de l'EDS n'est hélas pas possible en tout début d'année car, en général, il faut attendre le deuxième trimestre pour qu'elles soient disponibles ; c'est pourquoi les valeurs ne peuvent pas être renseignées dans ce rapport.

Le résultat assainissement est composé de trois activités principales :

- La conception et la mise en œuvre d'une campagne 4C
- Le renforcement des capacités de la Direction de l'Assainissement (DA) et des services déconcentrés ;
- La mise en œuvre de projets innovants sur l'assainissement individuel.

2.4.3.1 Activité 1 : Campagne 4C

Par l'entremise de l'assistance technique perlée, le projet PASEPAR appuie la DA pour la mise en place de la campagne 4C (campagne de communication pour le changement de comportement) mais ne la finance pas. En fait, cette activité est un engagement du gouvernement sénégalais et pour en assurer sa pérennité, il est prévu que l'Etat doit la financer à travers le budget national.

¹ A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

Une des missions de l'assistance technique perlée consiste à mettre à la disposition de la DA des outils méthodologiques pour la conduite de cette campagne. Actuellement, le schéma directeur de la campagne 4C est disponible et la DA doit l'opérationnaliser. Dans l'exercice budgétaire de la DA en 2016, aucune ressource pour la campagne de communication pour le changement de comportement (4C) n'a été inscrite dans le budget de l'Etat.

2.4.3.2 Activité 2 : Renforcement des capacités de la DA et des services déconcentrés

Le renforcement des capacités de la DA et de ses services déconcentrés passe par la mobilisation d'une assistance technique perlée (au niveau de la DA), l'achat de moyens roulants (voiture et motos), la construction d'infrastructures dans les régions pour les services déconcentrés et le financement de formations.

En 2016, l'assistance technique perlée a finalisé trois livrables :

- le rapport sur les outils méthodologiques pour l'établissement de la situation de référence ;
- le rapport sur le plan de renforcement des capacités ;
- et celui sur le schéma directeur de la 4C.

Un retard assez important a été observé dans la livraison des trois livrables. La première version des documents a été présentée au mois de février 2016, mais ce n'est qu'en novembre 2016 que les documents (après différentes réunions et modifications) ont pu être validés.

Pour ce qui est des moyens roulants, le PASEPAR a livré la voiture prévue pour la DA. Pour la construction des locaux des services régionaux (Kaolack et Fatick), le marché des travaux a été lancé, l'évaluation faite et l'ANO de l'attribution reçu. La signature du contrat, son enregistrement et le début des travaux est prévu pour le premier trimestre 2017.

2.4.3.3 Activité 3 : projets innovants pour l'assainissement individuel

Le projet a prévu d'intervenir dans 4 régions (Diourbel, Thiès, Kaolack et Fatick). Dès la conception du projet, la mise en œuvre de cette activité a été prévue à travers une approche innovante, à savoir un appel à propositions pour des ONGs spécialisées ; la contractualisation avec les ONGs sélectionnées se faisant par des conventions de subsides.

Fin du mois de mai, 4 ONGs avaient finalement été retenues et notifiées à savoir :

- Eau Vive – Gret pour la région de Diourbel
- World Vision pour la région de Kaolack
- Plan International pour la région de Fatick
- ACF pour la région de Thiès

Chaque ONG s'engageait à construire 1.750 latrines individuelles soit un total de 7.000 latrines.

A la fin du mois de mai, le projet a été informé de la réduction budgétaire imposée par la partie belge. Dans la répartition de l'effort à faire pour satisfaire à cette nouvelle contrainte, le projet s'est vu dans l'obligation de diminuer de 25 % l'enveloppe réservée à chacune des ONGs (subsides passant de 470.000 € à 344.036 €).

Le projet a négocié avec chacune des ONGs pour revoir et adapter leur proposition en fonction des nouveaux montants disponibles. Le projet en a profité pour insister sur la prise en compte par les ONGs de la nouvelle stratégie nationale d'assainissement rural (SNAR). La négociation a donc porté principalement sur :

- La durée de la convention de subsides limitée maintenant à 32 mois au lieu de 36 ;
- Le nombre et le type de latrines subsidiées à construire suivant les 3 types de latrines approuvées par la DA: SANPLAT, VIP, TCM (1.150 latrines à titre indicatif) ;
- La volonté de développer un marché de l'assainissement local où le demandeur devient le gestionnaire de son projet d'assainissement et ira acquérir une latrine améliorée subsidiée chez un privé ;
- Le développement de financements alternatifs pour compenser la baisse du niveau de subsides donnés par l'Etat.

A l'issue de ces négociations une version révisée de leur proposition, intégrant les nouveaux éléments, a été présentée par 3 ONGs (Eau Vive-Gret, World Vision, Plan International). Sur la base de ces nouvelles propositions, le projet a signé avec ces 3 ONGs des conventions de subsides au mois de septembre 2016. Les ONGs ont commencé immédiatement la mise en œuvre des premières activités.

L'ONG ACF (en partenariat avec CARITAS), retenue avant la réduction budgétaire pour la région de Thiès, s'est désistée car elle a estimé ne plus être en mesure de garantir la viabilité de leur proposition de projet dans le nouveau contexte de coupe budgétaire.

En raison de ce désistement, et comme le projet n'avait plus le temps nécessaire pour lancer un nouvel appel à proposition, il a été proposé que ce serait la DA qui allait implémenter en régie les activités dans cette région qui a déjà bénéficié d'une sensibilisation des populations faite par EAA, dans le cadre du projet SEN030 de la Coopération luxembourgeoise.

Le projet SEN 030 prévoyait la sensibilisation de la population de la région de Thiès, mais pas la réalisation de construction de latrines individuelles. Plus de 6.000 demandes pour l'obtention d'une latrine améliorée ont déjà été enregistrées. Le projet PASEPAR ne pourra donc répondre que partiellement à la demande (à hauteur d'environ 1.500 latrines).

Au mois de novembre 2016, trois ateliers ont été organisés regroupant la DA, l'ATP, les 3 ONGs concernées et le projet à savoir : un atelier de démarrage, un atelier de partage et de validation des outils de suivi-évaluation du travail des ONGs, et un atelier de validation des stratégies de communication.

Les ONG, Eau Vive et Plan International ont déjà procédé au lancement officiel de leur projet. L'étude baseline pour déterminer les valeurs de départ des indicateurs suivis dans le système de suivi-évaluation est en cours pour chaque ONGs.

2.5 Performance de l'output 3

2.5.1 Progrès des indicateurs

Code	Indicateurs	Valeur de la <i>Baseline</i> 2015	Valeur cible année 2016	Valeur mesurée année 2016	Valeur cible année 2017	Valeur cible année 2018	Cible finale année 2019
GIR-R01	Capacité DGPRES à collecter régulièrement des données (composite)						
GIR-R01-1	Nombre de piézomètres du réseau national opérationnels	168	173	168	180	186	193
GIR-R01-2	Nombre de stations hydrologiques du réseau national opérationnelles	40	43	40	43	45	45
GIR-R01-3	Budget annuel de la DGPRES consacré au financement du réseau national de mesure (CFA)	22.613.000	23.100.000	34.129.200	25.000.000	26.000.000	27.130.000
GIR-R02	Niveau de disponibilité et de diffusion des données sur les ressources en eau dans la zone concernée par le PASEPAR (composite)						
GIR-R02-1	% de conformité des données dans la base de données nationale PROGRES	à mesurer au début de la mise à jour (Q1 2017)	A mesurer au début de la mise à jour (Q1 2017)	A mesurer au début de la mise à jour (Q1 2017)	80 %	90 %	100%
GIR-R02-2	Nombre de numéros IRH créés chaque année	0	20	0	50	75	100
GIR-R03	Niveau de connaissance et de maîtrise des usages de l'eau (composite)						
GIR-R03-1	Nombre d'autorisations de prélèvement délivrées chaque année	242	300	312	430	550	700
GIR-R03-2	Nombre de points de prélèvements pour lesquels les prélèvements réels sont connus	60	75	80	120	170	220

2.5.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1 Etudes sur les potentialités des nappes superficielles		X		
2 Suivi des ressources en eau de surface			X	
3 Etude amélioration du système de redevance		X		
4 Recherche action territorialisée		X		
5 Amélioration des bases de données PROGRES II et SIEAU			X	
6 Edition de l'atlas de l'eau			X	
7 Mobilisation des PTF du sous-groupe thématique GIRE		X		

2.5.3 Analyse des progrès réalisés

Les progrès dans l'atteinte du résultat ont été limités car l'année 2016 a été marquée par l'élaboration et le lancement de plusieurs appels d'offres pour différents marchés (étude sur les redevances, étude sur les potentialités des nappes intermédiaires, recherche action pour la mise en œuvre de la GIRE locale, mise à jour des bases de données, etc.) dont les contractualisations finales sont planifiées en Q1 2017.

Contexte et pertinence des activités liées à la GIRE

L'exploitation anarchique des ressources en eau conduit à l'émergence possible de conflit entre usagers, à la dégradation de la qualité des eaux, à leur raréfaction, voir à leur disparition.

Le Sénégal connaît d'ors et déjà plusieurs syndromes liés à une mauvaise gestion de certaines ressources en eau :

- Le niveau de la grande nappe semi-fossile du Maastrichtien, ne cesse de baisser du fait de sa surexploitation qui n'est pas compensée par des apports suffisants.
- Les forages des régions côtières sont sous la menace de la salinisation par l'intrusion des eaux d'origine marine, là encore à cause d'un mauvais dimensionnement et de la faiblesse du contrôle des prélèvements.
- Dans certaines régions, comme les Niayes, les activités polluantes (industrie, agriculture, ...) font peser un risque sanitaire et la compétition autour de la ressource nuit au développement économique de certains secteurs d'activités, tel que le maraîchage.

Ce constat dépeint globalement un manque de maîtrise des ressources en eau. Ce manque de maîtrise, est imputable à un manque de connaissance (on ne peut gérer convenablement que ce que l'on connaît correctement).

La méconnaissance des ressources est due principalement à la faiblesse des moyens dédiés à la GIRE (moyens humains, cadre réglementaire, moyens financiers pour soutenir l'investissement dans les technologies).

Action prévue par le projet sur les Systèmes d'Informations (Progres et SIEAU).

Cette action aura pour résultat de faciliter l'accès à l'information sur l'eau des décideurs. Aujourd'hui, il est très difficile pour les décideurs d'accéder aux données sur l'eau car elles sont dispersées et surtout elles ne sont pas mises à jours dans les bases de données. Les activités du projet visent à l'amélioration des plateformes logicielles utilisées actuellement.

Une fois les bases de données rendues de nouveau opérationnelles, la DGPRES pourra de nouveau encoder les nouveaux points de prélèvements, les autorisations de forage, les volumes pompés, etc. L'enregistrement de toutes ces nouvelles données permettra de corriger ses bases de données (éviter les doublons par exemple), de les actualiser (en résorbant le retard important de plusieurs années parfois) pour permettre à la DGPRES de mieux connaître la situation actuelle, de communiquer sur cette situation, de l'analyser et de faire des propositions appropriées (par exemple dans le cas de conflits autour de l'utilisation de la ressource). La mise à jour de l'ensemble des bases de données est prévue pour fin 2017.

Un travail de fond plus conséquent serait à entreprendre par la suite, pour rendre complètement opérationnel le Système d'Information. Ce travail nécessiterait une durée de 3 ans, dont une année d'expertise internationale perlée sur toute la durée.

Etude sur les nappes superficielles (financement PAREE)

L'étude des nappes superficielles et intermédiaires dans le bassin arachidier est particulièrement importante dans le cadre de la mise en conformité de l'eau distribuée par rapport aux paramètres physico-chimiques (souvent de mauvaises qualités en ce qui concerne le fluor et le sel dans le bassin arachidier). Le résultat de cette étude est de mieux connaître les conditions d'exploitation durable de ces nappes et de leur potentiel en eau de bonne qualité à plus faible profondeur que l'aquifère du Maastrichtien. L'établissement des conditions hydrogéologiques permettant l'exploitation durable de ces petites nappes (éviter le risque d'intrusions salines et de surexploitation) est très importante car il s'agit d'une alternative intéressante pour apporter une solution technique satisfaisante et à moindre coût à la présence excessive du fluor et de sel. Cette solution peut être combinée à la construction de mini-transfert vers des réseaux problématiques. La collecte des données doit être terminée fin 2017. L'établissement des modèles d'exploitation des nappes identifiées comme ayant un potentiel suffisant se fera en 2018.

Etude sur les redevances

L'étude sur les redevances doit aboutir fin 2017 à une proposition pour un financement correct, autonome et suffisant de la DGPRES lui permettant d'assurer l'ensemble de ses missions d'une manière satisfaisante avec des moyens techniques performants et des ressources humaines formées suffisantes.

Le déploiement de la redevance sur les prélèvements d'eau au niveau national ne fait

pas partie des objectifs du projet (car il nécessite aussi la mise en place d'une « police de l'eau » à créer dans un cadre légal, mais peut être envisageable dans un délai de 3 à 5 ans.

Etude de recherche–action dans les Niayes

Les administrations nationales ont des difficultés à régler les problèmes locaux de gestion de l'eau, du fait de leur éloignement du terrain et de leur manque de personnel.

Le résultat attendu de cette recherche action est de vérifier qu'il est bien possible de trouver des solutions aux problèmes locaux de gestion de l'eau avec un dispositif de gouvernance locale. Le dispositif de recherche action permettra de déterminer les conditions et le rapport coût/efficacité de la gouvernance locale.

Les résultats seront enregistrés en continu tout au long de la recherche action, grâce à son dispositif interne de suivi évaluation, qui débutera dans le deuxième semestre 2017, jusqu'à septembre 2019 (2 années). En 2016, le siège de la CTB a procédé à la sélection et au recrutement d'une assistante junior (Lenni Mertens) à la demande du projet et de la DGPRE pour appuyer la mise en œuvre de cette étude recherche-action sur la mise en place de la GIRE locale. Elle entrera en fonction dans le premier semestre 2017 et apportera un renforcement à l'équipe de l'assistance technique auprès de la DGPRE.

Une convention de subsides (à signer en 2017) a aussi été élaborée aux bénéfices de la DGPRE afin de faciliter la mise en œuvre principalement des activités de soutien, activités à exécuter en régie.

2.6 Thèmes transversaux

2.6.1 Genre

Le Sénégal, à l'instar des autres pays de la communauté internationale s'est engagé à réduire les inégalités de genre. Dans cette perspective, les autorités ont décidé d'intégrer la dimension genre dans toutes les étapes de la chaîne de formulation et de mise en œuvre des politiques sectorielles et des instruments et outils opérationnels.

Toutefois, la mise en œuvre d'une telle démarche nécessite une bonne analyse des politiques, stratégies et programmes déjà en cours et des stratégies innovantes pour une intégration effective dans les interventions futures. C'est la stratégie aujourd'hui déployée avec l'audit et l'institutionnalisation du genre dans les politiques et programmes de développement.

C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), conscient du fait que l'approche basée sur la neutralité de genre dans le secteur peut limiter les effets et impacts attendus de ses interventions, s'est engagé, sur la base des orientations de la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG), à introduire une démarche soucieuse d'équité et d'égalité des femmes et hommes autant dans ses mécanismes et procédures organisationnels que dans ses instruments d'intervention que sont les politiques, stratégies, programmes et projets.

L'Agence Belge de Développement(CTB), à travers le Programme de Renforcement des capacités(PRC) a accompagné le secteur par le moyen des formations et d'appui techniques et financiers à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG). Au niveau du MHA, les initiatives engagées ont porté sur:

- La mise en place de la Cellule Genre, appelée à veiller à l'intégration de la dimension genre dans toutes les activités des structures du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement, notamment à travers sa prise en compte dans les politiques, programmes, projets de développement et les budgets y afférents ;
- La réalisation de l'audit technique genre du MHA, destiné à apprécier le niveau d'intégration des questions de genre dans ses interventions. L'audit a permis de questionner le degré de prise en compte de la situation et des besoins différenciés des hommes et des femmes dans :
 - la structuration de l'organisation et la définition des attributions de ses organes,
 - l'établissement des procédures et pratiques de management,
 - la gestion des ressources humaines,
 - les modalités de programmation et d'exécution des interventions dans le secteur ;
- La formulation, sur la base des constats de l'audit genre, d'un premier plan d'institutionnalisation du genre dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement sur la période 2017-2021.

Une réunion de coordination spéciale sur le genre, organisée par la coordonnatrice de la cellule et avec le soutien technique du conseiller technique genre de la CTB, et présidée par le ministre a permis sur la base d'arrêt ministériel d'installer officiellement

la cellule genre et de renforcer les capacités de ses membres sur le concept et l'approche genre et sur la valeur ajoutée du genre dans le secteur.

Au total, l'ensemble des membres de la cellule ont bénéficié de cette formation. Sur un total de 32 participant(e)s 18 soit 56% étaient composés de femmes membres de la cellule du MHA. Cependant, le profil de représentation des femmes et des hommes aux différents postes de responsabilité est quasi exclusivement masculin. Cette inégalité dans la représentation par sexe se manifeste à tous les niveaux : stratégique, au sein des directions techniques, des structures para publiques et privées et des services déconcentrés.

Cela s'ajoute l'absence d'une direction et donc d'une politique de gestion des ressources humaines, qui au-delà de la gestion du personnel, aurait la charge des autres composantes : la planification des besoins en personnel, le recrutement, le plan de carrière, la promotion, les relations de travail, le renforcement des capacités, etc.

C'est ainsi que L'audit technique genre a été retenu comme première action afin d'évaluer les capacités institutionnelles et opérationnelles du MHA à prendre en compte les situations et besoins sexo-spécifiques de ses groupes cibles et de déterminer les modalités et actions à développer pour soutenir l'internalisation de l'approche genre dans les différentes sphères de l'institution y compris dans les programmes et projets.

Les résultats de l'audit ont montré des faiblesses au niveau institutionnel et programmatique. Les limites notées ont trait au manque de connaissance et de maîtrise des concepts clés, à leur traduction concrète en outils d'intégration du genre dans le management des différentes entités chargées d'offrir des prestations de services et, plus particulièrement, dans la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation des programmes et projets.

La représentativité des femmes et des hommes au niveau du management du MHA et des structures parapubliques et privées.

structures	effectifs		total
	Femmes	Hommes	
Représentativité des femmes au niveau du management du MHA	1 ² (7%)	14 (93%)	15
Représentation des hommes et femmes selon la fonction dans les directions nationales	28 (27%)	75 (73%)	103
APRHN (Agence Promotion Réseau Hydrographique National)	2 (22%)	7 (78%)	9
SONES (Société Nationale Eaux Sénégal)	36 (33%)	73 (67%)	109

² Une seule femme est officiellement à ce niveau de responsabilité en tant que Coordinatrice de la Cellule de passation des marchés, soit une représentativité féminine de 7%. La Coordinatrice de la Cellule Genre sera comptabilisée dans l'équipe du management au moment de son intégration effective dans l'organigramme du Ministère.

structures	effectifs		total
	Femmes	Hommes	
SDE (Société Des Eau)	186 (28%)	473 (72%)	659
Corps de métiers (électricien, mécanicien, métreur, plombier soudeur...	01 (1%)	160 (99%)	161
ONAS (Office National Assainissement Sénégal)	60 (28%)	155 (72%)	215
OFOR (Office Forages Ruraux)	14 (35%)	26 (65%)	40
OLAG (Office Lac NGUER)	05 (29%)	12 (71%)	17
Total	333 (25%)	995 (75%)	1328

Source : audit genre MHA 2016

L'analyse du niveau de représentativité des femmes au niveau du management du MHA et des structures parapubliques et privées montre un profil genre largement en faveur des hommes 995 soit 75% contre 333 femmes (25%). Toutefois, cette perception restrictive du genre n'a pas empêché le management de reconnaître un effet positif au genre qui, dans une société patriarcale comme celle du Sénégal, permet de lever cette stigmatisation de la femme et d'accepter qu'elle a un rôle à jouer dans les secteurs économiques.

Les femmes se retrouvent essentiellement au niveau du personnel d'appui et d'exploitation et quasi absentes dans les espaces de prises de décision. Cependant, les contraintes socio culturelles freinent souvent la participation des femmes dans les espaces de concertation et de décision et leur intégration dans un secteur considéré comme étant réservé aux hommes.

Au niveau des directions nationales, le personnel est estimé à 103 agents toutes fonctions confondus, dont 75 hommes (73%) contre 28 femmes (27%). Les femmes représentent à peine un tiers du personnel des directions techniques. Cette proportion est encore plus faible (21%) si l'on considère uniquement les fonctions à responsabilité technique.

Les résultats de l'audit ont montré que le niveau de représentation des hommes et des femmes pour l'ensemble des directions techniques est en faveur des hommes notamment au niveau du management avec un taux de 79% pour les hommes et de 21% pour les femmes.

Au regard des fonctions de responsabilité, la situation fait apparaître des disparités variables d'une fonction à une autre. Il n'y a aucune femme directrice ; 02 femmes sur 12 sont chefs de division dont l'une à la DH et l'autre à la DAGE ; 06 femmes sont chefs de projet sur 28 que l'on retrouve respectivement à la DGPRES (02), à la DH (02) et à la DA (02).

Au niveau des directions régionales de l'hydraulique et de l'assainissement force est de constater que le profil genre des effectifs révèle une représentation inégale entre les hommes et les femmes. Les données recueillies confirment le caractère masculin du secteur de l'hydraulique et peu attrayant pour les femmes jusque-là. Pour les directions régionales de l'hydraulique, sur un total de 111 agents sur l'ensemble des sept régions couvertes par l'audit, les femmes sont seulement 09. Il n'y aucune femme chef de division, chef de BPF ou chef de brigade hydrologie, soit un indice de parité quasi nul de 0,08 femme pour 01 homme.

Enfin, au niveau des services régionaux de l'assainissement, là également, il est constaté un personnel globalement réduit avec, seulement un effectif de 23 personnes. Toutefois, il y a lieu de noter que l'indice de parité y est plus élevé que pour les divisions de l'hydraulique, soit 0,4 femme pour 1 homme mais aussi au niveau de la qualité avec la présence de 01 femme, Chef de service régional, 02 femmes animatrices et une comptable (Kaolack).

Ainsi, se fondant sur les résultats de l'audit genre du MHA, l'institutionnalisation du genre vise à traduire en lignes d'actions les recommandations formulées à l'effet de soutenir l'effectivité de l'intégration du genre et son opérationnalisation dans les interventions du ministère à travers un plan d'Institutionnalisation du genre qui vise :

- Le renforcement de l'engagement et de la redevabilité du mécanisme genre du MHA.
- L'accélération de l'institutionnalisation du genre dans les instruments organisationnels et les mécanismes d'évaluation.
- Le renforcement des capacités en approche genre et techniques sensibles au genre.
- Le soutien au changement de comportement en faveur du genre.
- Le soutien de la femme dans la conciliation de ses multiples responsabilités familiales et professionnelles.

2.6.2 Environnement

Le PASEPAR, pour respecter les prescriptions du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, dispose d'une étude d'impact environnemental stratégique (EES) depuis le début du projet.

Pour l'année 2016, l'expert environnement de la CC PEPAM a travaillé sur une proposition de revue du plan de gestion environnemental et social (PGES) pour une prise en compte correcte des aspects environnementaux et sociaux sur la base de l'EES avec le démarrage des chantiers de génie civil à Linguère.

Un plan d'actions pour le suivi de la mise en œuvre du PGES est préparé. Ce plan d'action sera soumis pour une validation de la part de la direction du projet et la mise en œuvre se fera dès début 2017.

2.7 Gestion des risques

Identification des risques			Analyse du risque			Traitement du risque			Suivi du risque	
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
Risque n° 1 : Retard dans la mise en œuvre à cause des lenteurs ou de la complexité dans les procédures de marchés publics	01/07/2016	OPS	faible	moyen	moyen	Sensibiliser les autorités pour la réduction des délais d'approbation et de signature des contrats et faire un suivi rapproché des procédures en cours	Equipe coordination du projet	continue	sans objet	En cours
						La CTB (projet et représentation) traite les dossiers dans les meilleurs délais	Equipe coordination du projet + Rep CTB	continue	sans objet	
Risque n° 2 : Défaut d'exécution du contrat relatif à la fourniture et pose des 200 compteurs principaux (OFOR)	01/07/2016	OPS	élevé	moyen	élevé	Résiliation du contrat à faire par l'OFOR	OFOR	30/12/2016	Comité technique de suivi	En retard pas encore notifié 28/02/17
Risque n°3 : Retard dans l'exécution des activités prévues dans le planning des différentes agences d'exécution	01/01/2016	OPS	moyen	moyen	moyen	Mise en place de réunions mensuelles avec les différentes agences d'exécution (AGEX)	AGEX + PASEPAR	continue	Comité technique de suivi	En cours

Identification des risques			Analyse du risque			Traitement du risque			Suivi du risque	
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
Risque n° 4 : Manque d'efficacité de l'assistance technique perlée à la DA	01/10/2016	OPS	moyen	moyen	moyen	Tenir une rencontre regroupant la direction du projet et l'équipe de l'AT perlée pour échanger sur les trois livrables	Equipe coordination du projet	nov-16	Validation des 3 rapports par le projet	Terminé 12/2016
						Faire le suivi périodique avec le consultant et mesurer l'impact de la collaboration	DA +	03/2017	Comité technique de suivi	En cours
						La DA établit un planning des appuis attendus pour l'année 2017	ATN suivi et évaluation			
Risque n°5 : Activités des ONG "assainissement" prennent du retard	30/12//2016	OPS	Moyen	élevé	élevé	Mettre en place des réunions mensuelles de suivi de l'avancement avec les ONG (sous la présidence de la DA)	DA + projet PASEPAR	continue	Mise en place d'une réunion de suivi trimestrielle	à mettre en place Q1 2017
Risque n°6 : Retard sur les travaux de génie civil des AEP de Linguère	01/10/2016	OPS	faible	faible	faible	Réunion hebdomadaire de chantier avec l'entreprise et le bureau de contrôle et y inclure le suivi du	Direction du projet + DH + entreprise + bureau de contrôle	continue	Examen des rapports d'avancement fournis par la mission de contrôle	En cours

Identification des risques			Analyse du risque			Traitement du risque			Suivi du risque	
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
						planning des travaux et les mesures de correction décidées Visite périodique (mensuelle) de la DH et du PASEPAR Renforcement de la mission de contrôle avec la mise à disposition d'un contrôleur supplémentaire via un avenant au contrat (financé par le reliquat du contrat forage)	DH	30/03/2017		
Risque n° 7 : Retard possible suite à des travaux supplémentaires demandés (extension) pour les AEP de Linguère à faire sur un avenant financé par la contrepartie sénégalaise	30/12/2016	OPS	élevé	moyen	moyen	Evaluation du linéaire supplémentaire à poser	DH	03/03/2017	CC Pepam + DH + PASEPAR	Finalisation 15/03/2017
						Elaboration de l'avenant	DH + CC Pepam	15/04/2017	Réunion de coordination mensuelle DH + CC PEPAM + Projet	OK

Identification des risques			Analyse du risque			Traitement du risque			Suivi du risque	
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
Risque n° 8 : Aucun prestataire qualifié ne répond au DAO relatif à la recherche action sur la GIRE locale	30/12/2016	OPS	moyen	moyen	moyen	Effort particulier d'information à faire lors de la publication du marché	DGPRE + PASEPAR	30/03/2017	Réunion mensuelle avec DGPRE	En cours
Risque n°9 : Montant des offres reçues pour la recherche action sur la GIRE trop élevé	30/12/2016	OPS	moyen	moyen	moyen	Revoir le volume des prestations demandées	DGPRE + PASEPAR	Après ouverture des offres	Après ouverture des offres	En cours
Risque n°10 Retard sur l'acquisition des données des inventaires de la DGPRE dû à la difficulté de mobiliser les ressources humaines de la DGPRE	30/12/2016	OPS	moyen	moyen	moyen	Etablir avec la DGPRE une planification opérationnelle sur 6 mois minimum pour s'assurer de la disponibilité des agents concernés	DGPRE + ATI Gire	30/03/2017	Réunion du comité technique de suivi	En cours
Risque n°11 : Les fonds du PAMIF ne sont pas mis à disposition	30/12/2016	OPS	élevé	élevé	élevé	Soutenir l'UC PEPAM dans sa demande	Responsable du projet (PEPAM)	30/06/2017	SMCL	En cours

3 Pilotage et apprentissage

3.1 Réorientations stratégiques

Pour répondre à des exigences budgétaires propres à la Belgique, le Ministre de la Coopération a décidé de réduire le montant de la contribution de la Belgique dans le budget du PASEPAR de 9.500.000 € à 6.500.000 €. Cette décision a été annoncée après 18 mois d'exécution du projet et correspond à une diminution de 37% du budget, en tenant compte des dépenses déjà effectuées. Pour établir le nouveau budget, le projet a pris en considération les principes suivants :

- Les objectifs généraux du projet « Atteindre les objectifs sectoriels en 2020 (eau potable) et 2025 (assainissement) en matière d'accès aux services d'eau et d'assainissement en milieu rural sont maintenus,
- L'objectif spécifique du projet est maintenu,
- Les trois résultats prévus (eau potable, assainissement rural et appui à la GIRE) sont maintenus,
- La durée du projet est maintenue (fin du projet 30-11-2019) et l'équipe du projet est maintenue jusqu'à la fin du projet,
- La réduction budgétaire portera sur une diminution (voir une suppression totale) du volume des activités dans chaque résultat attendu,
- Les moyens généraux du projet participent aussi à l'effort budgétaire avec une diminution importante des réserves budgétaires (en régie et en cogestion), et une adaptation des besoins aux dépenses réelles du projet.

Le nouveau budget a été validé lors de la SMCL n°3, tenue le 01 septembre 2016 au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Résumé des modifications apportées aux activités du résultat 1 « Eau Potable »

Description		Budget initial	Nouveau budget	Remarques
Activité 1	Construction de 5 nouveaux réseaux d'AEP dans le département de Linguère	1 820 000 €	1 820 000 €	Aucune modification car budget de la coopération déléguée via le Luxembourg
Activité 2	Densification, extension et réhabilitation de réseaux (fonds de soutien)	671 382 €	418 478 €	Activité réduite

Description		Budget initial	Nouveau budget	Remarques
Activité 3	Dispositif de filtration par osmose inverse	585 000 €	1 431 €	Activité supprimée
Activité 4	Réalisation de transfert d'eau à moyenne distance	580 000 €	260 000 €	Un transfert au lieu de 2
Activité 5	Equiper des ASUFOR en dispositifs de chloration (40)	420 000 €	200 000 €	Activité réduite
Activité 6	Professionnalisation des exploitants (STEFI)	298 618 €	98 443 €	Limité à l'appui à la communication de l'OFOR

Résumé des modifications apportées aux activités du résultat 2 « Assainissement »

Description		Budget initial	Nouveau budget	Remarques
Activité 1	Campagne de communication sur le changement de comportement	25 000 €	0 €	Activité intégrée dans le travail des ONG
Activité 2	Renforcement des capacités des acteurs	30 000 €	388 387 €	Activité réduite
Activité 3	Appels à projet « approches innovantes »	2 034 862 €	1 476 147 €	Activité réduite de 25%

Résumé des modifications apportées aux activités du résultat 3 « GIRE »

Les activités citées dans le DTF (1 à 3) ont été modifiées et complétées par une feuille de route qui a fait l'objet d'une validation lors de comité de suivi et de SMCL (activités 4 à 7)

Description		Budget initial	Nouveau budget	Remarques
Activité 1	Appui au comité technique sur la qualité de l'eau	390 000 €	18 785 €	Activité arrêtée
Activité 2	Plan de communication du nouveau code de l'eau	240 000 €	0 €	Activité annulée

Description		Budget initial	Nouveau budget	Remarques
Activité 3	Renforcement des capacités de la DGPPE	735 700 €	116 278 €	Activité réduite de 25%
Activité 4	Améliorer les connaissances et les moyens de gestion des ressources en eau		352 858 €	Nouvelle activité
Activité 5	Créer un environnement favorable à l'application de la GIRE		125 008 €	Nouvelle activité
Activité 6	Améliorer la communication, l'information, l'éducation et la sensibilisation sur l'eau		41 161 €	Nouvelle activité
Activité 7	Renforcement des capacités de la DGPPE		613 029 €	Nouvelle activité

Résumé des modifications apportées aux réserves budgétaires et aux moyens généraux

Description		Budget initial	Nouveau budget	Remarques
Moyens généraux	Réserve budgétaire en régie	140 000 €	40 810 €	
	Réserve budgétaire en cogestion	149 095 €	45 000 €	
	Frais de personnel	1 859 855 €	1 674 625 €	Montant ajusté aux dépenses réelles
	Investissement	174 000 €	174 000 €	
	Frais de fonctionnement	290 350 €	273 681 €	
	Audit système de suivi-évaluation	391 000 €	196 740 €	Les activités de suivi seront faites par le projet en interne et pas par le bureau d'études chargé de la baseline

3.2 Recommandations stratégiques

Recommandations	Acteur	Date limite
S'assurer à ce que le projet ne fasse plus l'objet d'une coupe budgétaire impactant les activités prévues et affectant le niveau d'atteinte des résultats	CTB/DGD	Jusqu'à la fin du projet
Pour les projets « Eau », concentrer les moyens financiers disponibles sur un seul secteur (GIRE) et pas sur plusieurs (AEP, Assainissement et GIRE)	CTB/DGD Partie sénégalaise	
Adapter la zone géographique d'intervention aux moyens financiers disponibles pour éviter le saupoudrage des moyens sur plusieurs zones et ainsi avoir un impact plus significatif dans une zone plus limitée	CTB/DGD	
Plaidoyer pour la mobilisation des ressources du budget de l'Etat (le BCI) pour le financement de la campagne 4C	CC PEPAM	Q2 2017
Encourager la partie nationale à continuer ses efforts pour mobiliser les fonds du PAMIF au profit du PASEPAR et réduire ainsi l'impact de la réduction budgétaire imposée par la Belgique	CC PEPAM	Q4 2017

3.3 Enseignements tirés

Enseignements tirés	Public cible
Appel à projet assainissement pour les ONG : il est préférable que la procédure soit inscrite en régie afin de simplifier les procédures de validation	Représentation et département OPS CTB
Tel qu'élaboré, le projet est composé de 3 résultats indépendants les uns des autres, et couvrant des zones géographiques souvent différentes (même si elles se trouvent toutes dans le bassin arachidier). L'impact sur les conditions de vie des populations serait plus important si on travaillait sur tous les résultats dans une même zone (prendre en charge l'eau potable, l'assainissement et la gestion de l'eau) dans une même zone par exemple.	OPS CTB UC PEPAM

4 Annexes

4.1 Critères de qualité

1. PERTINENCE : le degré dans lequel l'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales et nationales ainsi qu'avec les attentes des bénéficiaires.				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de la PERTINENCE : note totale	A	B	C	D
	X			
1.1 Quel est le degré de pertinence actuel de l'intervention ?				
X	A	Clairement toujours ancré dans les politiques nationales et la stratégie belge, satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, extrêmement pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
	B	S'inscrit toujours bien dans les politiques nationales et la stratégie belge (sans être toujours explicite), relativement compatible avec les engagements en matière d'efficacité de l'aide, pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
	C	Quelques questions par rapport à la cohérence avec les politiques nationales et la stratégie belge, l'efficacité de l'aide ou la pertinence.		
	D	Contradictions avec les politiques nationales et la stratégie belge, les engagements en matière d'efficacité de l'aide ; la pertinence vis-à-vis des besoins est mise en doute. Des changements majeurs sont requis.		
1.2 La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est-elle toujours la bonne ?				
X	A	Logique d'intervention claire et bien structurée ; logique verticale des objectifs réalisable et cohérente ; indicateurs appropriés ; risques et hypothèses clairement identifiés et gérés ; accompagnement de sortie d'intervention mis en place (si cela est applicable).		
	B	Logique d'intervention appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations en termes de hiérarchie d'objectifs, d'indicateurs, de risques et hypothèses.		
	C	Les problèmes par rapport à la logique d'intervention peuvent affecter la performance d'une intervention et sa capacité à contrôler et évaluer les progrès ; améliorations requises.		
	D	La logique d'intervention est erronée et nécessite une révision en profondeur pour que l'intervention puisse espérer aboutir.		

2. EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel les ressources de l'intervention (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.				
Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins deux 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B', pas de 'C' ni de 'D' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D				
Évaluation de l'EFFICIENCE : note totale	A	B	C	D
			X	
2.1 Dans quelle mesure les inputs (finances, RH, biens & équipements) sont-ils correctement gérés ?				
	A	Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires.		
	B	La plupart des inputs sont disponibles dans des délais raisonnables et ne nécessitent pas d'ajustements budgétaires considérables. Une certaine marge d'amélioration est cependant possible.		
X	C	La disponibilité et l'utilisation des inputs posent des problèmes qui doivent être résolus, sans quoi les résultats pourraient courir certains risques.		
	D	La disponibilité et la gestion des inputs comportent de sérieuses lacunes qui menacent l'atteinte des résultats. Des changements considérables sont nécessaires.		
2.2 Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités est-elle correctement gérée ?				
	A	Les activités sont mises en œuvre dans les délais.		
	B	La plupart des activités sont dans les délais. Certaines sont retardées, mais cela n'a pas d'incidence sur la fourniture des outputs.		
X	C	Les activités sont retardées. Des mesures correctives sont nécessaires pour permettre la fourniture sans trop de retard.		
	D	Les activités ont pris un sérieux retard. Des outputs ne pourront être fournis que moyennant des changements majeurs dans la planification.		
2.3 Dans quelle mesure les outputs sont-ils correctement atteints ?				
	A	Tous les outputs ont été et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité, ce qui contribuera aux outcomes planifiés.		
X	B	Les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes de qualité, de couverture et de timing.		
	C	Certains outputs ne s(er)ont pas livrés à temps ou de bonne qualité. Des ajustements sont nécessaires.		
	D	La qualité et la livraison des outputs comportent et comporteront plus que vraisemblablement de sérieuses lacunes. Des ajustements considérables sont nécessaires pour garantir au minimum que les outputs clés seront livrés à temps.		

3. EFFICACITÉ JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel l'outcome (objectif spécifique) est atteint, tel que prévu à la fin de l'année N				
Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D				
Évaluation de l'EFFICACITÉ : note totale	A	B	C	D
			X	
3.1 Tel qu'il est mis en œuvre actuellement, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?				
	A	La réalisation totale de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. Les résultats négatifs (s'il y en a) ont été atténués.		
	B	L'outcome sera atteint avec quelques minimales restrictions ; les effets négatifs (s'il y en a) n'ont pas causé beaucoup de tort.		
X	C	L'outcome ne sera atteint que partiellement, entre autres en raison d'effets négatifs auxquels le management n'est pas parvenu à s'adapter entièrement. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la probabilité de la réalisation de l'outcome.		
	D	L'intervention n'atteindra pas son outcome, à moins que d'importantes mesures fondamentales soient prises.		
3.2 Les activités et les outputs sont-ils adaptés (le cas échéant) dans l'optique de réaliser l'outcome ?				
	A	L'intervention réussit à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive.		
X	B	L'intervention réussit relativement bien à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. La gestion des risques est relativement passive.		
	C	L'intervention n'est pas totalement parvenue à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes de façon appropriée ou dans les temps. La gestion des risques a été plutôt statique. Une modification importante des stratégies s'avère nécessaire pour garantir à l'intervention la réalisation de son outcome.		
	D	L'intervention n'est pas parvenue à réagir à l'évolution des circonstances externes ; la gestion des risques a été insuffisante. Des changements considérables sont nécessaires pour réaliser l'outcome.		

4. DURABILITÉ POTENTIELLE : le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices d'une intervention sur le long terme (au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention).				
Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins 3 'A', pas de 'C' ni de 'D' = A; Maximum 2 'C', pas de 'D' = B ; Au moins 3 'C', pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D				
Évaluation de la DURABILITÉ POTENTIELLE : note totale	A	B	C	D
	X			
4.1 Durabilité financière/économique ?				
X	A	La durabilité financière/économique est potentiellement très bonne : les frais liés aux services et à la maintenance sont couverts ou raisonnables ; les facteurs externes n'auront aucune incidence sur celle-ci.		
	B	La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes.		
	C	Les problèmes doivent être traités en ce qui concerne la durabilité financière soit en termes de frais institutionnels ou liés aux groupes cibles, ou encore d'évolution du contexte économique.		
	D	La durabilité financière/économique est très discutable, à moins que n'interviennent des changements majeurs.		
4.2 Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes cibles et persistera-t-il au terme de l'assistance externe ?				
X	A	Le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.		
	B	La mise en œuvre se base en grande partie sur le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes impliqués eux aussi, dans une certaine mesure, dans le processus décisionnel. La probabilité d'atteindre la durabilité est bonne, mais une certaine marge d'amélioration est possible.		
	C	L'intervention recourt principalement à des arrangements ponctuels et au Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes en vue de garantir la durabilité. La continuité des résultats n'est pas garantie. Des mesures correctives sont requises.		
	D	L'intervention dépend totalement des structures ponctuelles n'offrant aucune perspective de durabilité. Des changements fondamentaux sont requis pour garantir la durabilité.		
4.3 Quels sont le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ?				
X	A	L'intervention bénéficie de l'appui intégral de la politique et des institutions, et cet appui se poursuivra.		
	B	L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la politique et des institutions chargées de la mettre en œuvre, ou à tout le moins n'a pas été gênée par ceux-ci, et cet appui se poursuivra vraisemblablement.		
	C	La durabilité de l'intervention est limitée par l'absence d'appui politique. Des mesures correctives sont requises.		
	D	Les politiques ont été et seront vraisemblablement en contradiction avec l'intervention. Des		

		changements fondamentaux s'avèrent nécessaires pour garantir la durabilité de l'intervention.
4.4 Dans quelle mesure l'intervention contribue-t-elle à la capacité institutionnelle et de gestion ?		
X	A	L'intervention est intégrée aux structures institutionnelles et a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle et de gestion (même si ce n'est pas là un objectif explicite).
	B	La gestion de l'intervention est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Une expertise supplémentaire peut s'avérer requise. Des améliorations sont possibles en vue de garantir la durabilité.
	C	L'intervention repose trop sur des structures ponctuelles plutôt que sur des institutions ; le renforcement des capacités n'a pas suffi à garantir pleinement la durabilité. Des mesures correctives sont requises.
	D	L'intervention repose sur des structures ponctuelles et un transfert de compétences vers des institutions existantes, qui permettrait de garantir la durabilité, est improbable à moins que des changements fondamentaux n'interviennent.

4.2 Décisions prises par le Comité de pilotage n°3 et suivi

Décision à prendre		Action			Suivi	
Décision à prendre	Période d'identification	Action(s)	Resp.	Date limite	Avancement	Statut
Les modifications faites dans les activités pour réduire le budget d'un montant de 3,000,000 € sont validées et approuvées	Mai 2016				Décision prise en SMCL	Clos
Le nouveau montant du budget du projet de 8.500.000 € est validé et approuvé	Mai 2016	PASEPAR : rédaction d'un DTF modifié			Décision prise en SMCL Nouveau DTF adapté remis à la DGD fin septembre 2016	clos
La SMCL demande au MEFP d'affecter un montant de 972 439 euros du fonds de refinancement du PAMIF 2 au PASEPAR pour le financement d'activités sus mentionnées et dénommées "activités nouvelles". Une demande officielle sera adressée au MEFP dans les meilleurs délais	Aout 2016	UC PEPAM MEFP		31.12.16	Demande introduite mais qui jusqu'à présent n'a pas reçu une suite favorable	En cours
La SMCL 4 se fera dans la deuxième quinzaine de Novembre 2016	Lors de la réunion sur la rédaction du MONOP 4 il a été décidé de reporter la SMCL en Q1 2016				SMCL 4 prévue en mars 2016	

4.3 Cadre logique mis à jour

Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
G	<u>Objectif global</u> Contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires, sociales et économiques des populations en milieu rural en favorisant un accès durable à l'eau pour les divers usages et à des ouvrages adéquats d'assainissement <u>Sous-objectifs globaux</u> • Atteindre les objectifs sectoriels fixés pour 2020 ou 2025 • Réduire l'incidence des maladies liées à un accès insuffisant à aux services AEPA • Réduire la pauvreté et augmenter le bien-être en milieu rural • Réduire les inégalités H/F et cibler les groupes vulnérables	% national d'accès à l'eau potable et à l'assainissement amélioré % d'incidence des maladies d'origine hydrique dans les régions visées % d'accès aux services AEPA pour le quintile le plus pauvre % de femmes dans les instances de gouvernance au niveau local	Données nationales (ANSD/PEPAM) et données du JMP Données fournies par le PASEPAR et par le Ministère de la santé Données fournies par le PASEPAR et données nationales (ANSD) Données fournies par le PASEPAR et données nationales (ANSD)	Sans objet

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
OS	<u>Objectif spécifique</u> Les services d'eau potable et d'assainissement fournis aux populations rurales de la zone d'intervention sont améliorés quantitativement et qualitativement, de manière durable et dans le respect d'une approche intégrée en matière de gestion des ressources en eau	% d'accès à l'eau potable dans les 6 régions touchées par le PASEPAR % de l'eau distribuée répondant aux normes de potabilité dans les 4 régions touchées % d'accès à l'assainissement dans les 5 régions touchées par le PASEPAR Mise en œuvre effective de l'approche GIRE au niveau local/régional	Données fournies par le PASEPAR et par le système de suivi-évaluation du PEPAM au niveau national	Disponibilité des ressources en eau supplémentaires de bonne qualité Pas de dégradation supplémentaire de la qualité des eaux souterraines Les services d'eau potable sont gérés de manière professionnelle Le Gouvernement met en œuvre les réformes sectorielles nécessaires
R A	<u>Résultat A :</u> Les populations rurales des six régions de la zone d'intervention ont accès de manière durable à un service de l'eau potable répondant aux normes de qualité en vigueur.	20 000 personnes bénéficient d'un accès à l'eau potable dans le département de Linguère via la construction de nouvelles AEP (h/f) 30 000 personnes voient la qualité de leur eau de boisson améliorée (h/f) Les capacités des services techniques déconcentrés sont renforcées	Données fournies par le PASEPAR (notamment l'étude baseline) et par le système de suivi-évaluation du PEPAM au niveau national	Les ressources en eau supplémentaires sont disponibles Les appels d'offres de travaux, de fournitures et de services sont suffisamment compétitifs Le prix de l'eau fourni par les systèmes d'OS ne limite pas la consommation unitaire et l'accès à l'eau des plus vulnérables

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
R B	<u>Résultat B :</u> Les populations rurales de cinq des régions (hors Louga) de la zone d'intervention ont accès de manière durable à un assainissement amélioré et les pratiques en matière d'hygiène sont améliorées.	10 000 ménages / région sont touchés par les actions IEC de proximité 20% des ménages sont touchés par les 4C média généralistes (télévision + radios communautaires) 40 000 personnes ont accès à un assainissement amélioré (h/f) Les capacités des acteurs locaux (y compris secteur privé) sont renforcées Les capacités des services techniques centraux et régionaux sont renforcées	Données fournies par le PASEPAR (notamment l'étude baseline) et par le système de suivi-évaluation du PEPAM au niveau national	L'impact des campagnes IEC et des 4C est significatif et durable Les ONG se mobilisent pour répondre à l'appel et proposer des projets de bonne qualité avec un minimum de subvention directe aux usagers Les ouvrages d'assainissement sont entretenus et effectivement utilisés Les technologies utilisées respectent les contraintes d'accès des femmes et des groupes vulnérables
R C	<u>Résultat C :</u> Les ressources en eau dans la zone d'intervention sont mieux connues et gérées de manière rationnelle, dans le respect des intérêts des différents groupes d'utilisateurs existants.	Les capacités de la DGPRE sont renforcées, y compris au niveau régional / déconcentré Des outils de communication spécifiques à la GIRE sont disponibles et diffusés par la DGPRE Les acteurs locaux sont identifiés, recensés et informés	Données fournies par le PASEPAR et par le système de suivi-évaluation du PEPAM au niveau national Outils de communication produits par la DGPRE (présentations, films, brochures, posters, etc.) Comptes-rendus des ateliers d'information au niveau régional Comptes-rendus rédigés par les bénéficiaires des formations Rapports intermédiaires et finaux des projets pilotes sur la qualité de l'eau	Il existe suffisamment d'acteurs locaux intéressés par la thématique GIRE Le nouveau Code de l'eau est disponible au démarrage du PASEPAR L'appui du PEPAM-UE aboutit rapidement à la production d'un corpus juridique et réglementaire Le Comité technique est mobilisé sur la mise en œuvre de la feuille de route et la contribution financière de l'Etat sénégalais est effective

	Activités pour atteindre le Résultat A	Moyens	Contribution belge et luxembourgeoise
R A	Résultat A : Les populations rurales des six régions de la zone d'intervention (4 régions du bassin arachidier + Louga et Thiès) ont accès de manière durable à un service de l'eau potable répondant aux normes de qualité en vigueur au Sénégal.		Coûts en EUR
A01	Construction de 5 nouveaux réseaux AEP dans le département de Linguère, afin de répondre à la consommation domestique et à la consommation pastorale	Marché de travaux Marché de services pour le contrôle et la surveillance des travaux <i>IEC et frais de mission de la DH pris en charge par le projet SEN030 TOME2</i>	1 820 000
A02	Amélioration de la qualité et de la durabilité du service via la densification et la réhabilitation des réseaux existants dans la zone d'intervention	Marchés de travaux et de fournitures Frais de mission de la DEM	
A03	<i>Amélioration de la qualité et de la durabilité du service via la mise en place de 12 petites unités de traitement par osmose inverse</i> Activité supprimée suite à la réduction budgétaire	<i>Marché de fournitures y compris installation et maintenance</i> <i>Marché de services pour l'IEC (commun aux activités A03, A04 et A05)</i> <i>Frais de mission de la DEM</i>	1 431
A04	Amélioration de la qualité et de la durabilité du service via la réalisation de transfert d'eau à moyenne distance pour 1 réseau existant	Marché de services pour les APD Marchés de travaux (forages, génie civil, fourniture et pose de canalisations) Frais de mission de la DH	260 000
A05	Amélioration de la qualité et de la durabilité du service via l'installation de pompes doseuses de chlore sur 5 systèmes AEP existants	Marché de services pour l'identification des sites à équiper Marché de fournitures y compris installation et maintenance Frais de mission de la DEM	200 000

A06	<i>Professionnalisation du service de l'eau en milieu rural : mise en place d'un dispositif expérimental d'appui-conseil technique et financier auprès des ASUFOR dans 2 régions de la zone d'intervention, mise en place d'un dispositif Stefi et accompagnement de 5 plates-formes régionales de coordination et de concertation</i> Activité abandonnée suite à la restriction budgétaire	<i>Marché de services avec un prestataire spécialisé (bureau d'études / ONG) Frais de mission de la DEM</i>	0
------------	---	---	----------

	Activités pour atteindre le Résultat 2	Moyens	Contribution belge
R B	Résultat B : Les populations rurales de six régions de la zone d'intervention ont accès de manière durable à un assainissement amélioré et les pratiques en matière d'hygiène sont améliorées.		Coûts en Euros
B01	<i>Elaboration d'un plan d'action et conception du matériel nécessaire pour les campagnes de communication pour le changement de comportement (4C), adapté à chacune des 5 régions de la zone d'intervention. Mise en œuvre des 4C dans les 5 régions d'intervention (couverture radio et télévision + interventions directes auprès des populations via les relais communautaires)</i> Activité abandonnée suite à la restriction budgétaire	<i>Contrat de services (commun avec AT activité B02) pour l'élaboration Mise en œuvre des campagnes par la DA sur financement budget national</i>	25 000 <i>(contribution de l'Etat : 280 000)</i>
B02	Renforcement des capacités des acteurs de l'hygiène et de l'assainissement en zone rurale, et notamment des services techniques centraux et régionaux au travers de formation et de mise à disposition de moyens et d'assistance technique	Contrat de services pour une assistance technique perlée pendant 48 mois Véhicule et motos pour DA et SRA Frais de fonctionnement Enveloppe pour la formation et le renforcement des capacités	388 387
B03	Développement d'approches innovantes en lien avec la nouvelle stratégie nationale d'assainissement rural via un appel à projets ouvert aux ONG nationales et internationales, avec suivi rapproché de la Direction de l'Assainissement	Subventionnement de 5 à 10 projets d'ONG sélectionnés en réponse aux lignes directrices Frais de mission et de fonctionnement pour le suivi des projets par DA/SRA	1 476 147

	Activités pour atteindre le Résultat C	Moyens	Contribution belge
R C	Résultat C : Les ressources en eau sont mieux connues et gérées de manière rationnelle, dans le respect des intérêts des différents groupes d'utilisateurs existants.		Coûts en Euros
C01	Appui au Comité technique sur la qualité de l'eau dans la mise en œuvre de la feuille de route pour l'amélioration de la qualité de l'eau au Sénégal	Prise en charge du fonctionnement du Comité (réunions, séminaires, voyages d'études, publications) à parité avec l'Etat sénégalais (budget national) Contrat de services (marché à bons de commande) pour expertise technique ponctuelle au Comité Financement de 2 ou 3 projets pilotes en lien avec la mise en œuvre de la feuille de route sur la qualité de l'eau	430 000 (contribution de l'Etat au Comité : 40 000)
C02	Mise en œuvre du plan de communication autour des thématiques GIRE, rôle et responsabilités de la DGPPE, nouveau cadre institutionnel et réglementaire de la GIRE (nouvelle loi portant Code de l'eau)	Enveloppe pour le financement d'ateliers locaux et régionaux d'information Contrat de service pour l'élaboration d'outils pédagogiques et de supports de communication (édition, traduction, reprographie et diffusion)	240 000
C03	Renforcement des capacités des acteurs de la GIRE et notamment des services centraux et décentralisés de la DGPPE	ATI pendant une période de 36 mois (y compris véhicule et fonctionnement) Enveloppe pour la formation et le renforcement des capacités	735 700
C04	Améliorer les connaissances et les moyens de gestion des ressources en eau		352 858
C05	Créer un environnement favorable à l'application de la GIRE		125 008
C06	Améliorer la communication, l'information, l'éducation et la sensibilisation sur l'eau		41 161

	Activités pour atteindre le Résultat C	Moyens	Contribution belge
R C	Résultat C : Les ressources en eau sont mieux connues et gérées de manière rationnelle, dans le respect des intérêts des différents groupes d'utilisateurs existants.		Coûts en Euros
C07	Renforcement des capacités de la DGPPE	ATI pendant une période de 36 mois (y compris véhicule et fonctionnement) Enveloppe pour la formation et le renforcement des capacités	613 029

Le cadre logique a connu des modifications profondes liées à la restriction budgétaire. Les modifications en termes de budget apparaissent en couleur bleu, les activités abandonnées apparaissent en gris et en italique, elles sont citées pour mémoire.

4.4 Aperçu des MoRe Results

Résultats ou indicateurs du cadre logique modifiés au cours des 12 derniers mois ?	Révision complète du cadre logique et adaptation de la baseline en fonction de la révision budgétaire
Rapport <i>Baseline</i> enregistré dans PIT ?	Oui, mars 2016
Planning de la MTR (enregistrement du rapport)	09/2017 (estimation)
Planning de l'ETR (enregistrement du rapport)	10/2019 (estimation)
Missions de backstopping	Pas de backstopping en 2016

4.5 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1203011

Project Title : **Projet d'amélioration des services d'Eau Potables et d'assainissement en milieu rural**

Budget Version: **F01**
Currency : **EUR**
YtM : **Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing**

Year to month : 31/12/2016

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2015	Expenses 2016	Total	Balance	% Exec
A ACCÈS DURABLE AU SERVICE DE L'EAU POTABLE			2.798.352,00	268.031,44	401.561,64	689.593,08	2.128.758,92	24%
01 Construction de 5 nouveaux réseaux AEP dpt. Linguère			1.820.000,00	233.962,50	248.490,36	482.452,86	1.337.547,14	27%
01 Travaux (entreprise)		COGES	1.757.622,00	181.320,55	233.006,67	414.327,22	1.343.294,78	24%
02 Contrôle et supervision (bureau d'études)		COGES	62.378,00	52.641,95	15.483,69	68.125,64	-5.747,64	109%
02 Densification, extension, réhabilitation (fonds soutien)			418.478,00	883,19	91.057,42	91.940,61	326.537,39	22%
01 Fonds de soutien aux ASUFOR		COGES	408.478,00	883,19	91.057,42	91.940,61	316.537,39	23%
02 Frais de mission DEM et BPF (output based)		COGES	10.000,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	0%
03 Dispositifs de filtration par osmose inverse			1.431,00	1.231,10	200,03	1.431,13	-0,13	100%
01 Installation de nouveaux systèmes (y compris 2 ans de		COGES	767,00	742,33	24,44	766,77	0,23	100%
02 Prestataire spécialisé IEC (commun activités A03, A04 et		COGES	664,00	488,77	175,59	664,36	-0,36	100%
03 Frais de mission DEM et BPF (output based)		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
04 Réalisation de 2 transferts à moyenne distance			260.000,00	403,99	2.059,97	2.463,96	257.536,04	1%
01 Etudes détaillées 2 sites et production des DAO		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
02 Travaux (forages et génie civil)		COGES	250.000,00	0,00	1.787,09	1.787,09	248.212,91	1%
03 Frais de mission DH et SRH (output based)		COGES	10.000,00	403,99	272,88	676,87	9.323,13	7%
05 Equipement ASUFOR en dispositifs de chloration			200.000,00	495,46	766,77	1.262,23	198.737,77	1%
01 Etude préalable de sélection des sites à équiper		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?
02 Equipement en chlorauteurs		COGES	160.000,00	0,00	766,77	766,77	159.233,23	0%
03 Frais de mission DEM/OFOR (output based)		COGES	15.000,00	495,46	0,00	495,46	14.504,54	3%
04 Equipements analyse bactériologique et consommables		REGIE	15.000,00	0,00	0,00	0,00	15.000,00	0%
05 Frais de mission SNH au niveau local (output based)		COGES	10.000,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	0%
06 Plates-formes, Stafi et appui-conseil aux exploitants			98.443,00	31.055,20	58.987,09	90.042,29	8.400,71	91%
		REGIE	2.650.108,00	538.158,84	462.392,92	1.000.551,76	1.649.556,24	38%
		COGEST	5.684.754,00	350.723,32	705.698,98	1.056.422,30	4.628.331,70	19%
		TOTAL	8.334.862,00	888.882,16	1.168.091,90	2.056.974,06	6.277.887,94	25%



Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1203011 Printed on vrijdag 24 februari 2017

page: 1



Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1203011 Printed on vrijdag 24 februari 2017

page: 1

Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1203011

Project Title : **Projet d'amélioration des services d'Eau Potables et d'assainissement en milieu rural**

Budget Version: **F01**

Currency : **EUR**

YtM : **Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing**

Year to month : 31/12/2016

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2015	Expenses 2016	Total	Balance	% Exec
01 Contrat de service avec un prestataire spécialisé		REGIE	2.428,00	2.286,74	140,86	2.427,60	0,40	100%
02 Frais de mission DEM/OFOR (output based)		COGES	534,00	0,00	533,57	533,57	0,43	100%
03 Appui à l'OFOR pour la xcommunication sur la réforme		COGES	95.481,00	28.768,46	58.312,66	87.081,12	8.399,88	91%
B Accès durable au service de l'assainissement			1.864.534,00	53.330,79	186.042,96	239.373,75	1.625.160,25	13%
01 Campagne de communication pour le changement de			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%
01 Elaboration des outils et supports		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%
02 Renforcement des capacités acteurs			388.387,00	52.067,75	5.918,47	57.986,22	330.400,78	15%
01 Contrat de service intellectuels en appui à la DA		REGIE	240.000,00	29.395,42	0,00	29.395,42	210.604,58	12%
02 Equipement des SRA (locaux et équipement)		REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%
03 Véhicule 4X4 DA		REGIE	20.830,00	20.830,19	0,00	20.830,19	-0,19	100%
04 Motos tout-terrain SRA		REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%
05 Frais de fonctionnement moyens roulants DA / SRA		COGES	811,00	811,03	0,00	811,03	-0,03	100%
06 Formation et autres activités de renforcement des		COGES	5.670,00	1.031,11	4.638,49	5.669,60	0,40	100%
07 Equipements des SRA (Locaux et Equipements)		COGES	121.076,00	0,00	1.279,98	1.279,98	119.796,02	1%
03 Appel à projets "approches innovantes"			1.476.147,00	1.263,04	180.124,49	181.387,53	1.294.759,47	12%
01 Suivi par les services de la DA (output based)		COGES	100.000,00	1.263,04	7.417,25	8.680,29	91.319,71	9%
02 Financement des projets retenus		COGES	1.376.147,00	0,00	172.707,24	172.707,24	1.203.439,76	13%
C GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU			1.267.120,00	73.108,59	154.970,55	228.079,14	1.039.040,86	18%
01 Appui au Comité technique sur la qualité de l'eau			18.785,00	16.142,58	2.642,86	18.785,44	-0,44	100%
01 Appui réunions de travail et séminaires du Comité		COGES	4.232,00	1.590,54	2.642,86	4.233,40	-1,40	100%
02 Expertise technique ponctuelle		REGIE	14.553,00	14.552,04	0,00	14.552,04	0,96	100%
03 Expérimentation - projets pilotes (fonction feuille de route)		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%
		REGIE	2.650.108,00	538.158,84	462.392,92	1.000.551,76	1.649.556,24	38%
		COGEST	5.684.754,00	350.723,32	705.698,98	1.056.422,30	4.628.331,70	19%
		TOTAL	8.334.862,00	888.882,16	1.168.091,90	2.056.974,06	6.277.887,94	25%



Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1203011 Printed on vrijdag 24 februari 2017

page: 2

Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1203011

Project Title : **Projet d'amélioration des services d'Eau Potables et d'assainissement en milieu rural**

Budget Version: **F01**

Currency : **EUR**

YtM :

Year to month : 31/12/2016

Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2015	Expenses 2016	Total	Balance	% Exec
02 Plan de communication / nouveau code de l'eau			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%
01 Ateliers nationaux / régionaux / locaux d'information		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%
02 Elaboration outils / supports / traduction en langues		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%
03 Renforcement des capacités DGPRES (y compris ATI)			729.308,00	56.966,01	151.166,84	208.132,85	521.175,15	29%
01 ATI expert GIRE		REGIE	654.449,00	56.966,01	147.294,45	204.260,46	450.188,54	31%
02 Véhicule 4X4 DGPRES		REGIE	0,00	0,00	709,96	709,96	-709,96	7%
03 Frais de fonctionnement véhicule		REGIE	31.200,00	0,00	517,68	517,68	30.682,32	2%
04 Appui à des structures relais au niveau régional/local		COGES	33.659,00	0,00	2.644,75	2.644,75	31.014,25	8%
05 Formation et autres activités renforcement des capacités		COGES	10.000,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	0%
04 Améliorer les connaissances et moyens de la GIRE			352.858,00	0,00	766,77	766,77	352.091,23	0%
01 Système d'information : Plateforme logicielles		COGES	13.720,00	0,00	0,00	0,00	13.720,00	0%
02 Système d'information : Acquisition de données		COGES	41.161,00	0,00	0,00	0,00	41.161,00	0%
03 Suivi des ressources en eau de surface réseau		COGES	41.863,00	0,00	0,00	0,00	41.863,00	0%
04 Exploitation et valorisation des données brutes		COGES	18.294,00	0,00	0,00	0,00	18.294,00	0%
05 Suivi de l'impact des ouvrages sur les sols et la ressource		COGES	36.588,00	0,00	0,00	0,00	36.588,00	0%
06 Connaissance et suivi des ressources en eau souterraine		COGES	201.232,00	0,00	766,77	766,77	200.465,23	0%
05 Créer un environnement favorable à l'application de la			125.008,00	0,00	394,08	394,08	124.613,92	0%
02 volet économique et administratif : Etude sur la redevance		COGES	44.210,00	0,00	394,08	394,08	43.815,92	1%
03 Etude sur la réforme institutionnelle et organisationnelle		COGES	36.588,00	0,00	0,00	0,00	36.588,00	0%
04 volet gestion sociale : diagnostic et gestion des conflits		COGES	44.210,00	0,00	0,00	0,00	44.210,00	0%
06 Améliorer la communication, l'information, l'éducation et			41.161,00	0,00	0,00	0,00	41.161,00	0%
01 Atlas national de l'Eau		COGES	41.161,00	0,00	0,00	0,00	41.161,00	0%
		REGIE	2.650.108,00	538.158,84	462.392,92	1.000.551,76	1.649.556,24	38%
		COGEST	5.684.754,00	350.723,32	705.698,98	1.056.422,30	4.628.331,70	19%
		TOTAL	8.334.862,00	888.882,16	1.168.091,90	2.056.974,06	6.277.887,94	25%



Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1203011 Printed on vrijdag 24 februari 2017

page: 3

Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1203011

Project Title : **Projet d'amélioration des services d'Eau Potables et d'assainissement en milieu rural**

Budget Version: **F01**

Currency : **EUR**

YtM :

Year to month : 31/12/2016

Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2015	Expenses 2016	Total	Balance	% Exec
X RÉSERVE BUDGÉTAIRE (MAX 5% * TOTAL ACTIVITÉS)			85.810,00	0,00	0,00	0,00	85.810,00	0%
01 Réserve budgétaire			85.810,00	0,00	0,00	0,00	85.810,00	0%
01 Réserve budgétaire COGESTION		COGES	45.000,00	0,00	0,00	0,00	45.000,00	0%
02 Réserve budgétaire REGIE		REGIE	40.810,00	0,00	0,00	0,00	40.810,00	0%
Z MOYENS GÉNÉRAUX			2.319.046,00	494.411,34	425.516,75	919.928,09	1.399.117,91	40%
01 Frais de personnel			1.674.624,00	273.091,29	291.661,02	564.752,31	1.109.871,69	34%
01 Assistance technique CTB		REGIE	1.066.277,00	196.252,64	187.539,40	383.792,04	682.484,96	36%
02 Equipe finance et administration CTB		REGIE	192.435,00	33.120,66	40.724,60	73.845,26	118.589,74	38%
03 Autres frais de personnel contractuel du projet (chauffeurs		COGES	88.117,00	8.281,35	23.699,74	31.981,09	56.135,91	36%
04 Indemnités Equipe de gestion UC-PEPAM (Responsable		COGES	80.220,00	12.265,89	12.859,07	25.124,96	55.095,04	31%
05 Contractuels appui technique UC-PEPAM (genre, MP et		COGES	247.575,00	23.170,75	26.838,21	50.008,96	197.566,04	20%
02 Investissements			174.000,00	159.247,44	12.223,34	171.470,78	2.529,22	99%
01 Véhicules		REGIE	138.000,00	128.792,98	8.734,05	137.527,03	472,97	100%
02 Equipement bureau		REGIE	10.000,00	4.484,87	3.489,29	7.974,16	2.025,84	80%
03 Equipement IT		REGIE	14.000,00	13.726,73	0,00	13.726,73	273,27	98%
04 Aménagements du bureau		REGIE	12.000,00	12.242,86	0,00	12.242,86	-242,86	102%
03 Frais de fonctionnement			273.682,00	37.906,03	48.454,72	86.360,75	187.321,25	32%
01 Frais de fonctionnement du bureau		COGES	64.907,00	13.896,58	7.357,24	21.253,82	43.653,18	33%
02 Frais de fonctionnement des véhicules		COGES	104.436,00	11.496,52	19.282,80	30.779,32	73.656,68	29%
03 Missions		REGIE	1.262,00	1.261,58	0,00	1.261,58	0,42	100%
04 Frais de représentation et de communication externe		COGES	5.000,00	724,13	0,00	724,13	4.275,87	14%
05 Formations		REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	??%
		REGIE	2.650.108,00	538.158,84	462.392,92	1.000.551,76	1.649.556,24	38%
		COGEST	5.684.754,00	350.723,32	705.698,98	1.056.422,30	4.628.331,70	19%
		TOTAL	8.334.862,00	888.882,16	1.168.091,90	2.056.974,06	6.277.887,94	25%



Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1203011 Printed on vrijdag 24 februari 2017

page: 4

Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1203011

Project Title : **Projet d'amélioration des services d'Eau Potables et d'assainissement en milieu rural**

Budget Version: **F01**

Currency : **EUR**

YtM : **Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing**

Year to month : 31/12/2016

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2015	Expenses 2016	Total	Balance	% Exec
06 Autres frais de fonctionnement		REGIE	124,00	79,54	64,96	144,50	-20,50	117%
07 Missions Equipe Projet		COGES	53.147,00	5.777,37	14.390,06	20.167,43	32.979,57	38%
08 Formations		COGES	10.000,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	0%
09 Autres Frais de Fonctionnement		COGES	34.806,00	4.670,31	7.359,66	12.029,97	22.776,03	35%
04 Audit et suivi-évaluation			196.740,00	24.166,59	73.177,67	97.344,26	99.395,74	49%
01 Baseline, suivi et évaluations		REGIE	117.104,00	20.530,87	73.177,67	93.708,54	23.395,46	80%
02 Audit financier		REGIE	36.000,00	0,00	0,00	0,00	36.000,00	0%
03 Backstopping		REGIE	18.636,00	3.635,72	0,00	3.635,72	15.000,28	20%
04 Capitalisation		REGIE	25.000,00	0,00	0,00	0,00	25.000,00	0%
99 Conversion rate adjustment			0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,01	7%
98 Conversion rate adjustment		REGIE	0,00	-0,01	0,00	-0,01	0,01	7%
99 Conversion rate adjustment		COGES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7%

	REGIE	2.650.108,00	538.158,84	462.392,92	1.000.551,76	1.649.556,24	38%
	COGEST	5.684.754,00	350.723,32	705.698,98	1.056.422,30	4.628.331,70	19%
	TOTAL	8.334.862,00	888.882,16	1.168.091,90	2.056.974,06	6.277.887,94	25%



Budget vs Actuals (Year to Month) of SEN1203011 Printed on vrijdag 24 februari 2017

page: 5

4.6 Ressources en termes de communication

Aucun support de communication spécifique n'a été élaboré par le projet sur le résultat des activités mises en œuvre actuellement.

La réduction budgétaire imposée a réduit considérablement les moyens disponibles et donc les possibilités d'assurer des supports de communication

Néanmoins, en 2016 le PASEPAR a mis à la disposition de l'OFOR des ressources pour appuyer son volet communication. Cet appui financier a permis à celle-ci d'élaborer des agendas, calendriers et des prospectus.

Avec le démarrage des activités des ONG et celles de l'assistance technique perlée (volet communication), le projet devrait, en 2017, disposer de matériel, d'articles etc. liés à la communication.

Notons aussi que le PASEPAR va s'appuyer sur l'expert en communication qui vient d'être recruté en appui aux différentes interventions pour mieux mettre en évidence la communication globale du projet.